R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

CHAPITRE 33

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	**4**
1.	**CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES**	**6**
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	7
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	8
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020	9
2.	**ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES**	**11**
2.1.	**PROGRAMME 960:** GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE	12
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	13
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	14
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	14
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	16
2.2.	**PROGRAMME 961:** AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE	45
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	46
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	46
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	47
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	49
2.3.	**PROGRAMME 962:** SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES	58
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	59
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	60
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	61
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	62
2.4.	**PROGRAMME 963:** VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES	72

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 73

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME 74

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020 75

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020 77

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES 89

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE 90

3.2. LEÇONS APPRISES 90

3.3. PERSPECTIVES 90

NOTE EXPLICATIVE

Les activités du Ministère des Forêts et de la Faune en 2020 se sont déroulées dans un contexte économique difficile mais riche de défis sectoriels. De ce fait, les collaborateurs ont été appelés à faire plus avec les moyens financiers limités. Les efforts d'amélioration des conditions de travail du personnel portent les fruits avec l'acquisition de 96 motos tous terrains en 2019, qui ont été mises à la disposition de certains postes de contrôle forestiers et de chasse stratégiques. Il faut le reconnaitre, sans appui logistique efficace et efficient, nous ne pouvons atteindre les résultats escomptés. L'année 2020 a également été particulière dans le sens qu'elle s'est heurtée à un contexte sanitaire très difficile à cause de la survenue de la pandémie à coronavirus qui n'a pas permis l'exécution de plusieurs missions assignées au Ministère des Forêts.

Aussi en 2020, nous avons dû faire face au problème de non liquidité des Comptes-d 'Affectation Spécial Forêts et Faune, toute chose qui n'a pas permis aux Directions Techniques d'exécuter leurs missions à cause du non renflouement des caisses au travers des nouvelles niches.

La Vision 2035 est de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Plus spécifiquement, il s'agit de réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; devenir un pays à revenu intermédiaire ; atteindre le stade de nouveau pays industrialisé ; renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale.

S'agissant du secteur rural, le Gouvernement envisage de moderniser, d'accroître sa productivité, de créer des emplois afin d'améliorer les niveaux de vie et de réduire la pauvreté en milieu rural. Au terme de la deuxième phase de la vision, le Cameroun est appelé à être un pays à revenu intermédiaire. Dans cette perspective, le secteur rural est un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour l'exportation, qui assure en même temps la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable.

De ce fait, la stratégie du sous-secteur forêt et faune, intégrée dans celle du secteur rural, consiste à assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures, à travers les trois principaux objectifs ci-après :

un taux de croissance du sous-secteur de 2,5 % ;

une production des grumes (équivalent) à deux millions de m3 ;

une superficie des zones protégées égale à 20 % du territoire national.

En application des dispositions de l'article 22 du Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant réorganisation du Gouvernement, le Ministère des Forêts et de la Faune est également chargé de l'aménagement et la gestion des aires protégées ; de l'inventaire et la protection de la faune et de la flore et du suivi des organisations sous régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional en liaison avec les départements ministériels concernés.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Décret N° 2005/099 du 06 avril 2005 portant

organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le Décret N° 2005/495 du 31 décembre 2005, ce département ministériel est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière des forêts et de la faune. A ce titre, il est responsable de la gestion et de la protection des forêts du domaine national ; de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, de l'inventaire et de l'aménagement des forêts ; du contrôle du respect de la règlementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants ; de l'application des sanctions administratives lorsqu'il y a lieu ; de la liaison avec les organismes professionnels du sous-secteur forestier ; de l'aménagement et de la gestion des jardins botaniques et de la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse.

La stratégie du sous-secteur forêt et faune vise à « assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures ».

Ainsi, pour l'atteinte de ses objectifs, le Ministère des Forêts et de la Faune capitalise les acquis de plus de quinze années de réformes forestières et se projette dans la dynamique de la Stratégie Nationale de Développement qui opérationnalise la seconde phase de la vision de développement 2035 et des nouveaux enjeux de l'heure comme les changements climatiques, le braconnage transfrontalier et intègre également les aspirations des populations à la base. Ce département ministériel s'appuie sur quatre (4) axes stratégiques qui sont :

1. Amélioration de la gestion durable des forêts ;
2. Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées;
3. Valorisation des ressources forestières ;
4. Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La stratégie du sous-secteur forêts et faune, intégrée dans celle du secteur rural, consiste à « ***assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durables des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures*** » telle que déclinée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Elle assigne à notre Sous-secteur, les objectifs suivants :

l'aménagement et la régénération du domaine forestier permanent ;
la valorisation des ressources forestières et fauniques ;
la promotion de nouvelles essences;
la stabilisation des volumes exploités de grumes, autour de deux (2) millions de m^3;
la promotion de l'exploitation du bois dans les forêts de plantation ;
la promotion de la conversion énergétique des déchets forestiers pour la résolution des problèmes de bois énergie;
l'optimisation de l'exploitation des forêts communales et communautaires.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La vision du sous-secteur des forêts et de la faune se décline ainsi qu'il suit : « Pour un Cameroun écologiquement viable, dont les forêts et la faune contribuent de manière durable et soutenue au développement économique, social et culturel ».

Cette vision du sous-secteur des forêts et de la faune projette l'image d'un Cameroun vert, écologiquement viable et économiquement prospère, qui assure la conservation de sa diversité biologique et une utilisation rationnelle des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

Cette Vision s'arrime aux orientations stratégiques contenues dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Elle s'articule autour de quatre (4) piliers principaux :

le développement des productions forestières et fauniques ;
l'amélioration du cadre de vie en milieu rural ;
la gestion durable des ressources naturelles ;
l'amélioration du cadre institutionnel.

Pour réaliser la vision ci-dessus définie au cours de la période 2019-2021, les axes et objectifs stratégiques ci-après ont été retenus :

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques
Amélioration de la gestion durable des forêts	• Sécuriser et gérer durablement l'espace forestier
Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	• Sécuriser les aires protégées et valoriser durablement les ressources fauniques
Valorisation des ressources forestières	• Promouvoir le développement et la transformation des ressources ligneuses et non ligneuses
Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur	• Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du s secteur

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes du Décret N°2005/099 du 06 avril 2005, portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le décret n° 2005/495 du 31 Décembre 2005, le Ministre des Forêts et de la Faune est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de forêt et de faune.

A ce titre, il est responsable :

- de la gestion et de la protection des forêts du domaine national ;
- de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts ;
- du contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants ;
- de l'application des sanctions administratives lorsqu'il y a lieu ;
- de la liaison avec les organismes professionnels du secteur forestier ;
- de l'aménagement et de la gestion des jardins botaniques ;
- de la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse.

En application des dispositions de l'article 22 du Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation du Gouvernement, le Ministère des Forêts et de la Faune est également chargé :

- de l'aménagement et la gestion des aires protégées ;
- de l'inventaire et la protection de la faune et de la flore ;
- du suivi des organisations sous régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional en liaison avec les départements ministériels concernés.

Par ailleurs, il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en relation avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la tutelle de l'Agence Nationale de Développement des Forêts (ANAFOR), de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo (ENEF), de l'Ecole de Faune de Garoua (EFG), du Centre spécialisé de Promotion du Bois de NKOLBISSON (CPB) ainsi que la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture en ce qui concerne la forêt.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les quatre (4) programmes du Ministère des Forêts et de la Faune ont été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants :

- la crise sanitaire mondiale de Covid 19 ;
- l'environnement sécuritaire dans les Régions de l'Extrême Nord, du Nord, du Nord-Ouest et Sud-Ouest ;
- la persistance de l'insécurité, du grand braconnage, de la transhumance, de l'orpaillage et de l'agriculture itinérante dans certaines aires protégées ;
- l'épuisement et la frustration des opérateurs de la filière bois face aux nouvelles taxes ;
- les contraintes budgétaires dues à l'insuffisance des ressources financières ;
- le Projet de Performance des Administrations (PPA) du Ministère des Forêts et de la

Faune pour l'exercice 2020.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020

La présente synthèse décline les résultats atteints par programme et par action. Les pourcentages présentés représentent le taux de rendement des principales activités définies. Une moyenne est calculée sur la base des résultats approuvés par les Chefs de Programmes, les Contrôleurs de Gestion des Programmes et les partenaires de la coopération technique.
Les scores des programmes, les actions et activités de la Stratégie Sous-sectorielle Forêts et Faune mises en œuvre par le Ministère des Forêts et de la Faune, se déclinent ainsi qu'il suit:

Stratégie Sous-sectorielle Forêts et Faune
Synthèse générale des Programmes au 31 décembre 2020

Code	Programme	Taux de réalisation	Taux de rendement
960	Gouvernance et appui institutionnel dans le Sous-secteur forêt et faune	**73 %**	**73 %**
961	Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	**54,02 %**	**65,68 %**
962	Sécurisation et valorisation des ressources fauniques des Aires Protégées	**26,43 %**	**40,46 %**
963	Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	**60,12 %**	**92,71 %**
Taux moyen au 31 décembre 2020		**59,81 %**	**61,54 %**

Les statistiques des différents programmes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Programmes	Nbre de Résultats attendus en 2020	Résultats > à 100 %	Résultats = 100 %	Résultats > 50 et < 100 %	Résultats < à 50 %

960	12	0	2	9	1
961	5	0	1	3	1
962	5	0	0	2	3
963	5	2	0	1	2
Total	**27**	**2**	**3**	**15**	**7**

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 960

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE

Responsable du programme

NYONGWEN JOSEPH

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 960 appelé programme support vise à assurer la bonne mise en œuvre des programmes techniques. Il est décliné en douze (12) actions qui ont permis au cours des années antérieures d'assurer la gestion efficiente des moyens humains, matériels et financiers mis à la disposition des programmes techniques dans le but d'améliorer leur performance, de suivre l'exécution du budget, de maîtriser la masse salariale, de construire des infrastructures devant abriter les services de l'administration forestière, de communiquer sur les actions menées dans le sous-secteur et bien d'autres. Néanmoins, de nombreux pans restent à améliorer, notamment sur le suivi permanent de la performance, la promotion du bilinguisme, l'assainissement du fichier des personnels, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation triennal, la gestion des archives, le suivi du recouvrement des créances liées au contentieux forestier et faunique et l'évaluation du schéma directeur informatique.

Ce programme est responsable d'une part de l'orientation, de la coordination, de la gestion des ressources institutionnelles et de l'amélioration de la gouvernance dans le sous-secteur forêt et faune. Son rôle est de faciliter et de soutenir le travail des programmes techniques du département ministériel (programme 961, programme 962, et programme 963).

Le programme support devrait permettre de renforcer les actions du cadre logique harmonisé, avec le concours de l'Institut National de la Statistique, pour le développement d'un outil de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des statistiques forestières et fauniques.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonnemise en œuvre des programmes	
Indicateur	Intitulé:	Taux de rendement dans la mise en oeuvre des activités du sous-secteur
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence: Année de référence:	100.0 2019
	Valeur Cible Année cible:	98.3 2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES STRUCTURES
	Action 02:	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION
	Action 03:	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE
	Action 04:	DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE
	Action 05:	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL
	Action 06:	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
	Action 07:	DEVELOPPEMENT DES TIC
	Action 08:	CONTROLE ET AUDIT INTERNE
	Action 09:	CONSEIL JURIDIQUE
	Action 10:	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE
	Action 11:	GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES
	Action 12:	PARTENARIATS ET SUIVI DES PROGRAMMES
DOTATIONS INITIALES	AE 2 486 606 329	CP 2 485 580 525
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NYONGWEN JOSEPH,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme support intitulé Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune est responsable de l'orientation, de la coordination, de la gestion des ressources institutionnelles et de l'amélioration de la gouvernance dans le sous-secteur forêts et faune. Son rôle est également de faciliter et de soutenir la mise en œuvre des trois (03) programmes techniques opérationnels du Ministère des Forêts et de la Faune à travers sa propre capacité d'appuyer les réalisations/exécutions effectives des activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Performance des Administrations (PPA) au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Du cycle triennal 2019-2021, ledit programme contribuera significativement au renforcement des actions du cadre logique harmonisé, avec le concours de l'Institut National de la Statistique, pour le développement d'un outil de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des statistiques forestières et fauniques afin de :

- rendre disponible les données fiables du sous-secteur forêts et faune en temps réel ;
- développer une fonction d'intelligence économique qui doit répondre aux besoins dans les domaines du développement des politiques, de la programmation et de la communication.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

L'objectif global du Programme 960 a été d'accroître et d'améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur forêts et faune. Il s'est agit entre autres :

- de coordonner la mise en œuvre de la stratégie forêt et faune ;
- de développer et diversifier les partenariats ;
- de renforcer les mécanismes de suivi-évaluation ;
- de satisfaire les besoins du sous-secteur en ressources humaines compétentes ;
- de gérer les ressources financières et matérielles avec efficience ;
- d'améliorer le climat des affaires dans le sous-secteur.

L'état de mise en œuvre de ce programme enregistre de manière globale, un taux de rendement de **73 %.** De manière spécifique, sur les douze (12) actions programmées, douze (12) résultats sont attendus au 31 décembre 2020. Les performances obtenues se présentent ainsi :

deux (02) actions ont atteint leurs objectifs à 100 %

- Etudes stratégiques et planification ;
- Gestion financière et budgétaire ;

neuf (09) actions sont comprises entre 50 et 100 %

- Coordination et suivi des activités des structures, 75 %;
- Partenariat et suivi des programmes 71 % ;
- Développement du système d'information statistique 70 %;
- Amélioration du cadre de travail 50 %;

Développement des ressources documentaires 93 %;
Communication et relation publique 65 %.
Conseil juridique 95 % ;
Gestion des ressources humaines 50 % ;
Développement des TIC 65 %.

une (01) action a un objectif inférieur à 50 %

1. Contrôle et audit interne 40 % ;

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	**73 %**	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	73%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 059 752 278	CP 2 058 726 474
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 426 854 051	Ecart CP 426 854 051
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 593 512 060	CP 1 593 012 060
TAUX DE CONSOMMATION	77,36 %	77,38 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	• Amélioration du dispositif de pilotage au moyen du respect du cadre organique, à l'accent mis dans le suivi de la mise en œuvre des activités, et au renforcement de capacités à travers : 1. l'organisation régulière des rencontres mensuelle et trimestrielle du dialogue de gestion dans les structures centrales et déconcentrées ; 2. la duplication des missions de suivi et de contrôles des structures ; 3. le respect du plan de passation des marchés et de la réforme des marchés publics ; 4. le transfert des fonds de contrepartie à certains projets et programmes.	
PERSPECTIVES 2021	Il s'agira de poursuivre la mise en place du cadre de pilotage de la performance conformément aux exigences du Budget Programme. Aussi, il sera question de renforcer les capacités techniques et matérielles des différents acteurs des programmes techniques	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

L'état de mise en œuvre de ce programme enregistre de manière globale, un taux de rendement de **73 %.**

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES STRUCTURES

En collaboration avec les services du Secrétariat Général du Ministère des forêts et de la faune, le programme 960, dit programme support, influe sur sa capacité de rendre l'appareil administratif performant. Sur la base de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), ledit programme veille à la planification et la programmation efficace des activités sous sectorielles, la budgétisation efficiente assortie d'un système de suivi-évaluation.

Pour être en mesure de défendre sa politique générale et son bilan devant le Gouvernement et le Parlement, le Ministre devra orienter, coordonner et animer les différentes instances de coordination multisectorielles et les comités de coordination des acteurs du public, du privé, des partenaires au développement et des organisations de la société civile en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques du Cameroun.

Les activités programmées dans le cadre de cette action mettront en exergue la capacité à piloter et donc à prendre des décisions appropriées pour une amélioration de la qualité de l'ensemble des processus de concertation. Les tâches recensées au sein de cette action devront concourir à la réalisation effective des missions portant sur l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de forêt et de faune. Il sera ainsi capitalisé des rencontres d'évaluation ministérielle (4/an), de coordination des services (au moins 5), Régionales (au moins 10), des Comités des Comptes d'Affectation Spéciaux (CAS-FSDF et CAS-FSPF) (au moins 2/an), les Comités de Directions du Fonds Commun PSFE (au moins 4/an).

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures							
Indicateur	Intitulé:		Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0				74,64	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		53 instances de coordination effectivement tenues sur les 71 initialement programmées					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	384 916 084	384 916 084	388 222 230	388 222 230	354 490 003	354 490 003	91,31 %	91,31 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	En collaboration avec les services du Secrétariat Général du Ministère des forêts et de la faune, le programme 960, dit programme support, influe sur sa capacité de rendre l'appareil administratif performant. Sur la base de la Gestion Axée sur les Résultats, le programme 960 veille à la planification et la programmation efficace des activités sous sectorielle, la budgétisation efficiente assortie d'un système de suivi-évaluation.							

	En 2020, la mise en œuvre de l'action « Coordination et suivi des activités du sous-secteur » a été particulièrement influencée par la survenance de la pandémie de Covid 19 et des mesures gouvernementales mise en place pour enrayer sa propagation. C'est ainsi que nombre de réunions de suivi et de rencontres stratégiques n'ont pas pu se tenir et ont de fait, impacté sur le taux de réalisation.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Ténue effective de: • 4/4 réunions de coordination MINFOF; • 1/12 réunions de coordination SG; • 2/4 comités de Direction FC/PSFE; • 3/8 comités internes PPBS; • 1/1 comité de programme FSAP; • 2/2 comité de programme FSDF; • 40/40 Réunions Régionales (OU(4), SU (4), AD(4), L T (4), ES(4), EN (4), NO (4), NW(4), SW (4), CE (4)) Ces instances ont permis de produire pour le département ministériel, un rapport annuel d'activités et de mettre en œuvre de la feuille de route.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Pour être en mesure de défendre sa politique générale et son bilan devant les membres du Parlement, différentes instances de coordination multisectorielles et les comités de coordination des acteurs du public, du privé, des partenaires au développement et des organisations de la société civile en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques du Cameroun ont été effectives. Par conséquent, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur forêts et faune s'est accentué également à travers l'organisation régulière des rencontres relatives à l'évaluation des indicateurs préalablement définis dans le strict respect des délais prescrits. Les ressources mobilisées du Fonds Commun PSFE ont permis d'assurer l'organisation des rencontres du Comité de Direction dudit Fonds. Il en est de même des ressources des Fonds Spéciaux pour les rencontres des Comités de Programmes respectifs.
Perspectives 2021	A ce titre, il sera question de consolider les acquis du dispositif de mise en œuvre du pilotage des activités du sous-secteur forêts et faune, mais également de poursuivre la capitalisation des rencontres de coordination, de dialogue de gestion tant au niveau central, que des services déconcentrés du MINFOF. Au vue de la progression de la pandémie du COVID 19, il sera envisagé la diminution des réunions en présentiel, pour privilégier le télétravail et la visioconférence. Aussi, sur un tout autre prisme, il sera envisagé la prise en compte des instructions ministérielles dans le dispositif de pilotage et l'aide à la prise de décisions.

Action 02 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

Cette action a pour indicateur « Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais ». Elle a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats au sein du Ministère des Forêts et de la Faune par la systématisation des activités de planification stratégique et de programmation. En outre, elle vise à améliorer la qualité et l'efficacité de la planification des activités conformément aux instructions des Circulaires relatives à la préparation du Budget de l'Etat qui instruit l'amélioration de la planification et la transparence budgétaire.

En d'autres termes, l'accent est mis sur la réalisation des activités de pilotage de la politique sous- sectorielle, la mise en application des orientations gouvernementales, des engagements internationaux et sous régionaux du Cameroun en matière de gestion forestière et de conservation (notamment en siégeant au Conseil des Ministres de la COMIFAC et dans les diverses instances concernées). Par ailleurs, cette action participe à la supervision, le contrôle de la mise en oeuvre de la stratégie et des documents de planification/programmation/budgétisation produits au sein du Comité interne PPBS.

Les activités de cette action consistent principalement en :

l'actualisation de la stratégie du sous-secteur.

la consolidation et la mise en cohérence des extrants de planification et de programmation budgétaire issus des différents programmes ;

l'élaboration du Projet de Performance Annuel et du Rapport Annuel de Performance, du compte administratif des années n-1, n-2 et n-3, les rapports semestriels, annuels et de la Feuille de Route. Ces documents sont produits par chaque responsable de programme ;

l'exécution du budget (programmation des marchés, décision de déblocage, engagements divers, rapport d'exécution financière, …) ;

le renforcement des capacités des intervenants de la chaîne PPBS et vulgarisation des documents. De telles informations sont nécessaires pour mener des études prospectives fiables, renseigner les indicateurs et assurer un bon suivi-évaluation des programmes et actions.

La réalisation des activités de cette action nécessite une mobilisation des ressources internes ordinaires et les ressources externes

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense							
Indicateur	Intitulé:		Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0				100	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		06 documents de planification et de programmation produits dans les délais sur les 06 initialement prévus.					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	65 530 609	65 530 609	41 552 204	41 552 204	14 484 500	14 484 500	34,86 %	34,86 %
CONTEXTE DE								

MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a pour indicateur « Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais ». Elle a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats au sein du Ministère des Forêts et de la Faune par la systématisation des activités de planification stratégique et de programmation. En outre, elle vise à améliorer la qualité et l'efficacité de la planification des activités conformément aux instructions de la Circulaire n°0001/CAB/PRC du 20 juin 2018 Relative à la préparation du Budget de l'Etat pour l'Exercice 2019 qui instruit l'amélioration de la planification et la transparence budgétaire. En d'autres termes, l'accent est mis sur la réalisation des activités de pilotage de la politique sous-sectorielle, la mise en application des orientations gouvernementales, des engagements internationaux et sous régionaux du Cameroun en matière de gestion forestière et de conservation (notamment en siégeant au Conseil des Ministres de la COMIFAC et dans les diverses instances concernées). Par ailleurs, cette action participe à la supervision, le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et des documents de planification/programmation/budgétisation produits au sein du Comité interne PPBS. Les activités de cette action consistent principalement en : • l'actualisation de la stratégie du sous-secteur. • la consolidation et la mise en cohérence des extrants de planification et de programmation budgétaire issus des différents programmes ; • l'élaboration du PPA, du Compte Administratif des années n-1, n-2 et n-3, le rapport semestriel et annuel du PPA et de la Feuille de Route. Ces documents sont produits par les responsables désignés dans la chaîne PPBS et pré-validés par chaque coordonnateur de programme ; • l'exécution du budget (programmation des marchés, décision de déblocage, engagements divers, rapport d'exécution financière, …) ; • le renforcement des capacités des intervenants de la chaine PPBS et vulgarisation des documents etc. De telles informations sont nécessaires pour mener des études prospectives fiables, renseigner les indicateurs et assurer un bon suivi-évaluation des programmes et actions. La réalisation de activités de cette action nécessite mobilise les ressources internes ordinaires et les ressources externes.

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Une réunion de validation des rapports de revue et rationalisation des activités a eu lieu vendredi 17 avril 2020. • Les rapports de revue et de rationalisation des activités des programmes au sein du MINFOF ont été transmis au MINEPAT. • La banque de projets est en cours d'actualisation et les projets sont en train d'être maturés. • La première réunion de la commission de maturation des projets a eu lieu au cours du mois d'avril. • Le CDMT initial a été élaboré et est en cours de saisie dans l'application PROBMIS. Il sera soumis à la commission de validation au cours du mois de juin. • Réunion de la commission Interne de maturation des projets le 01 juin 2020. • Réunion en vue de la validation interne du CDMT initial le 12 juin 2020 • Passage du MINFOF aux conférences d'analyse technique et de validation des CDMTs initiaux le 16 juin 2020 (le MINFOF a obtenu la note de 90/100) • Tenu d'un conseil spécial pour la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire le 02 juillet 2020. • Passage à la conférence de Maturation des projets au MINEPAT ; • Passage au CEP/PA le 20 août 2020 afin de présenter le CDMT ajusté avec une note de 80/100. PPA finalisé, valdé et saisi dans l'application Probmis. Les réunions, les ateliers et les conférences organisées par les administrations sectorielles ont permis de rendre disponible des documents de planification et de programmation dans les délais escomptés.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le dynamisme des ressources humaines impliquées dans l'élaboration des documen largement contribué à l'atteinte des résultats escomptés ; Le Fonds Commun PSFE a été sollicité pour faciliter l'organisation des ateliers d'éla Terme 2020-2022 et du Projet de Performance des Administration 2020.
Perspectives 2021	Plusieurs actions seront entreprises. Il s'agira dans un premier temps courant l'exercice à venir de sensibiliser les responsables des programmes sur la nécessité de s'impliquer activement dans l'élaboration des différents outils devant être pris en compte dans le processus de budgétisation, mais également de former les services déconcentrés en méthodologie d'élaboration des documents de planification et de programmation. Par la suite, nous veillerons à la mise en œuvre du Décret n° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public et se conformer au calendrier de programmation budgétaire et du chronogramme élaboré par la chaîne PPBS. Enfin, nous participeront aux instances de la préparation du Budget du chapitre 33.

Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Cette action veille à la mise en oeuvre effective de l'exécution des tâches par activités, par actions et par programme. Il s'agit de suivre l'exécution du budget dans les services centraux, déconcentrés, rattachés et sous tutelle du MINFOF; préparer le budget du MINFOF pour l'année n+1 ; améliorer la planification et la transparence budgétaire; améliorer substantiellement la qualité de la dépense publique et le renforcement du recouvrement des recettes budgétaires; poursuivre la gestion budgétaire axée sur la performance l'évaluation effective des contrôles de gestion, la gestion appropriée des arriérés de paiements, l'amélioration de la transparence budgétaire pour une meilleure adéquation entre les dépenses engagées et les prestations fournis; promouvoir l'obligation des résultats et le respect de la discipline budgétaire dans la gestion des ressources; proposer des choix budgétaires efficients par tâches pour une grande efficacité socio-économique de la dépense des fonds publics; veiller à l'exploitation de la mercuriale des prix révisée, à l'application de la nouvelle procédure de traitement des consommations publiques d'eau, d'attribution des loyers contractés par l'Etat et ses démembrements, des quotas de consommation téléphonique par service; veiller à temps à la répartition, la distribution et l'exécution des quotas budgétaires par structures; collecter les données budgétaires pour des actions de suivi-évaluation; veiller à la pertinence des projets par l'évaluation de leur cohérence avec le budget sollicité, prioritaire et encadré par le RFE; assurer une meilleure maîtrise du matériel roulant par l'actualisation de son recensement, la réduction des nouvelles allocations et la rationalisation de leurs affectations.

Il veille également à la précision qualitative et quantitative des indicateurs de performance à l'effet d'évaluer les régressions, progrès et défis de chaque programme sectoriel ; à l'évaluation rigoureuse des coûts des programmes lors de l'élaboration des CDMT; à inscrire en priorité les nouvelles opérations en fonction des Autorisation d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiements (CP); à ce que les projets inscrits soient assortis d'un avant-projet d'exécution; à la prise en compte des besoins des structures placées sous-tutelle, rattachées conformément à leurs contrats-plans et visant l'atteinte des résultats des programmes opérationnels (961, 962, 963).

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes							
Indicateur	Intitulé:		Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0				100	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		04 documents budgétaires et financiers produits dans les délais sur les 04 initialement prévus.					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	86 092 708	86 092 708	68 196 044	68 196 044	51 059 699	51 059 699	74,87 %	74,87 %

CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action 960.3 a pour fonction principale d'assurer une bonne programmation budgétaire et une bonne exécution financière des programmes (960, 961, 962, 963) du Ministère des Forêts et de la Faune. La réussite de cette action passe par le renforcement continu des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles. Elle vise à faciliter l'exécution, le suivi et le contrôle du budget de fonctionnement et du budget d'investissement alloué au Chapitre 33 du budget de l'Etat. En pratique, il s'agit donc de concilier la mise à disposition des Autorisations d'Engagements (AE) votés et la consommation des Crédits de Paiements (CP) dans le respect des phases de l'exécution de la dépense publique. La formation continue à l'application PROBMIS du personnel impliqué dans l'élaboration budgétaire reste une nécessité pour l'accomplissement des différents modules de la chaîne PPBS. L'action 960.3 veille à la mise en œuvre effective de l'exécution des tâches par activités, par actions et par programme. Il s'agit de: • suivre l'exécution du budget dans les services concentrés, déconcentrés, rattachés et sous tutelle du MINFOF; • préparer le budget du MINFOF pour l'année n+1 ; • améliorer la planification et la transparence budgétaire; • améliorer substantiellement la qualité de la dépense publique et le renforcement du recouvrement des recettes budgétaires; • poursuivre la gestion budgétaire axée sur la performance l'évaluation effective des contrôles de gestion, la gestion appropriée des arriérés de paiements, l'amélioration de la transparence budgétaire pour une meilleure adéquation entre les dépenses engagées et les prestations fournis; • promouvoir l'obligation des résultats et le respect de la discipline budgétaire dans la gestion des ressources; • proposer des choix budgétaires efficients par tâches pour une grande efficacité socio-économique de la dépense des fonds publics; • veiller à l'exploitation de la mercuriale des prix révisée, à l'application de la nouvelle procédure de traitement des consommations publiques d'eau, d'attribution des loyers contractés par l'Etat et ses démembrements, des quotas de consommation téléphonique par service; • veiller à temps à la répartition, la distribution et l'exécution des quotas budgétaires par structures; collecter les données budgétaires pour des actions de suivi-évaluation; • veiller à la pertinence des projets par l'évaluation de leur cohérence avec le budget sollicité, prioritaire et encadré par le RFE; • assurer une meilleure maîtrise du matériel roulant par l'actualisation de son recensement, la réduction des nouvelles allocations et la rationalisation de leurs affectations. L'action 960.3 veille à la précision qualitative et quantitative des indicateurs de performances afin d'évaluer les régressions, progrès et défis de chaque programme sectoriel (960,961,962,963); à l'évaluation rigoureuse des coûts des programmes lors de l'élaboration du CDMT; à inscrire en priorité les nouvelles opérations en fonction des Autorisation d'engagement (AE) et Crédits de Paiements (CP) sur une période n'excédant pas trois ans, conformément à la loi n° 2007/006 et de la Circulaire n°001/CAB/PRC (alinéa 45); à ce que chaque projet inscrit soit assortit d'un avant-projet d'exécution; à la prise en compte des besoins des structures placées sous-tutelles, rattachés conformément à leurs contrats-plans (CPB, ANAFOR, ENEF, EFG) et visant l'atteinte des résultats des programmes opérationnels(961,962,963)

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Le Rapport Annuel d'activités 2019 a été finalisé par la Cellule de suivi et transmis au Ministre des Finances en date du 30 mars 2020. La saisie dans l'application budgétaire PROBMIS est finalisée. • Le CDMT initial a été élaboré et est en cours de saisie dans l'application PROBMIS. • Il a été présenté lors des conférences d'analyse technique et de validation des CDMTs initiaux le 16 juin 2020 et le MINFOF a obtenu la note de 90/100. • Tenue de l'atelier de lancement de la préparation du budget 2021-2023. • Passage au CEP/PA le 20 août 2020 afin de présenter le CDMT ajusté avec une note de 80/100. • Passage aux conférences budgétaires le 07 octobre 2020.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La désignation des contrôleurs de gestion auprès des responsables de programmes, l'accréditation des responsables des programmes et des actions pour la gestion financière, le dynamisme des ressources humaines impliquées dans l'élaboration des documents budgétaires, l'appui des administrations sectorielles à l'utilisation harmonieuse de l'application budgétaire PROBMIS ont fortement contribué à l'atteinte des résultats ; Les ressources allouées à cette action dans le cadre du budget de l'Etat ont été insuffisantes compte tenu du montant des quotas budgétaires notifiés par le Ministère des Finances.
Perspectives 2021	Courant l'exercice à venir nous continuerons à améliorer la présentation des états financiers et veiller au respect des procédures et délais d'exécution de la dépense publique.

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE

Cette action a pour indicateur « Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques ». Elle vise à faire remonter des informations relevant du sous- secteur forêt et faune pour rendre le système d'information statistique (SIS) opérationnel. Il s'agit d'une nouvelle approche de la stratégie nationale pour l'amélioration du système de gestion des statistiques forestières et fauniques.

En particulier, ce SIS veut se donner les moyens pour :

- améliorer le système d'information afin de répondre aux attentes des utilisateurs et de s'adapter aux exigences des mécanismes de l'OFAC et FLEGT mis en oeuvre au Cameroun.
- renforcer les capacités des ressources humaines des structures chargées de la collecte et du traitement des statistiques forestières et fauniques, notamment le MINFOF et les opérateurs économiques du secteur bois.

La réalisation de ce projet permettra une informatisation complète du système de collecte et de traitement des statistiques forestières et fauniques et contribuera de ce fait à une meilleure prise de décision dans le sous-secteur forêt et faune conformément à la consolidation d'une croissance économique inclusive, l'amélioration de laproductivité et de la compétitivité de l'économie camerounaise. Il s'agira de produire les indicateurs qui permettront d'évaluer la mise en oeuvre de la stratégie du sous- secteur forêt et faune. Les indicateurs produits seront diffusés à travers l'annuaire statistique et le site web du MINFOF, et d'autres supports de communication.

OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques							
Indicateur	Intitulé:		Annuaire statistique produit annuellement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0				70	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Un (01) annuaire statistique pour l'année 2019					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	5 679 715	5 679 715	5 679 715	5 679 715	4 811 311	4 811 311	84,71 %	84,71 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a pour indicateur « un annuaire statistique produit annuellement ». Elle statistiques relevant du sous-secteur forêt/faune pour rendre le système d'informatio d'une nouvelle approche de la stratégie nationale pour l'amélioration du système d fauniques. En particulier, ce SIS veut se donner les moyens pour : • Améliorer le système d'information afin de répondre aux attentes des utilisateurs et de s'adapter aux exig œuvre au Cameroun. • Renforcer les capacités des ressources humaines des structures chargées de la collecte et du traitement d MINFOF et les opérateurs économiques du secteur bois.							

	La réalisation de ce projet permettra une informatisation complète du système de c forestières et fauniques et contribuera de ce fait à une meilleure prise de déci conformément à la Circulaire N° 001/CAB/PRC du 20 Juin 2018 Relative à la prépara 2019, qui prescrit la consolidation d'une croissance économique inclusive et l'amélior de l'économie camerounaise. Il s'agira de produire les indicateurs qui permettront d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur t travers l'annuaire statistique du MINFOF, le site web du MINFOF, et d'autres supports de communication. Les activités de cette action consistent en : • l'opérationnalisation de l'Unité de Gestion des Statistiques Forestières et Fauniques (UOGSFF) ; • la redynamisation des structures de collecte des données statistiques au niveau des Régions ; • l'alimentation du système central d'information statistique en données forestières et fauniques ; • la production de l'annuaire statistique ; • la vulgarisation des statistiques forestières et fauniques
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• En ce qui concerne l'annuaire 2019, pas de crédit dans le Budget de Fonctionnement pour cette activité aux 2 premiers trimestres. • Les quotas de crédits relatifs à cette activité ont été mis à disposition par lettre N° 3058/L/MINFOF/SG/DAG/ du 22 juillet 2020. • Au cours du mois d'aout, les quotas du 3eme trimestre ont été mis à disposition, ce qui a permis d'engager les missions de descente sur le terrain afin de collecter les données dans les 10 régions, malgré la justesse du budget. • La réunion de lancement officiel des activités de l'annuaire statistique 2019 a eu lieu le 01 octobre 2020. • Les missions de collecte des données ont débutées dans les 5 chefs-lieux de régions (Douala, Ebolowa, Yaoundé, Bertoua et Garoua) ; Compte tenu des contraintes financières (Budget limité), il était impossible de faire le tour des 10 régions. **NB : Dotation budgétaire est passée de 16 à 4 millions.** • Collecte des données dans les services centraux effectuée. • La réunion de consolidation/relecture en cours à Nkolbisson (2-4 décembre). • Output de cette réunion (5 décembre), 1er draft de l'annuaire statistique. • Dans les prochains jours, la réunion de validation officielle de l'annuaire statistique aura lieu d'ici le 13 janvier 2021.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• la concertation des différents acteurs intervenant dans le circuit de production et d'utilisation des données statistiques ; • l'appui technique de l'Institut National des Statistiques ; • la capitalisation des acquis de l'annuaire statistique du Ministère des Forêts et de la Faune pour l'année 2018 ;
Perspectives 2021	En 2021, nous allons améliorer les méthodes d'élaboration des outils de collecte et les documents des procédures et améliorer le dispositif de collecte, d'analyse et de traitement des données statistiques. Par la suite, nous prendrons en compte les données statistiques de l'ensemble des services centraux, déconcentrés et des structures placées sous la tutelle du MINFOF, pour produire un annuaire statistique fiable.

Action 05 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

Cette action vise la création d'un environnement adéquat pour l'exécution de toutes les tâches inscrites au budget de l'Etat par la mise à disposition à chaque personnel et selon ses besoins en fonction de l'objectif sectoriel à atteindre, des biens meubles et immeubles.

Il s'agit de poursuivre les grands projets tels que :

la construction de l'immeuble siège du MINFOF ;

la construction de l'immeuble siège de la COMIFAC conformément aux engagements de la sous-région Afrique Centrale ,

la finalisation des travaux de construction des bases-vies et des postes de contrôle forestier et de chasse,

les réhabilitations des édifices et la sécurisation des édifices construits.

L'élaboration d'un manuel d'utilisation de l'application budgétaire PROBMIS qui subit des modifications à chaque exercice budgétaire devient une nécessité. L'acquisition du matériel roulant est une priorité sous- sectorielle pour l'atteinte des résultats car la vétusté constatée devient un handicap. Par ailleurs, le respect du plan de consommation des crédits relève d'un défi majeur pour la performance recherchée.

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		75.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		85.0				66,66	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		50 % du personnel disposant d'un poste de travail fixe					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	394 365 733	394 365 733	420 896 682	420 896 682	170 204 190	170 204 190	40,32 %	40,32 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- les tensions de trésorerie cause du non-paiement des décomptes des entreprises impliquées dans les projets de construction de l'immeuble siège du Ministère des Forêts et de la Faune et celui de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ; - la faible collaboration et d'interaction entre certains responsables régionaux impliqués dans le suivi de l'exécution des contrats du Budget d'Investissement Public ; - l'insécurité dans les zones anglophones et septentrionales. L'action 960.5 vise la création d'un environnement adéquat pour l'exécution de toutes les tâches inscrites au budget de l'Etat par la mise à disposition à chaque personnel et selon ses besoins en fonction de l'objectif sectoriel à atteindre, des biens meubles et immeubles. Il s'agit de poursuivre les grands projets tels: • la construction de l'immeuble siège du MINFOF; • conformément aux engagements de la sous-région Afrique Centrale, la construction de l'immeuble siège de la COMIFAC;							

	• la construction du bâtiment R+1 du Centre de Promotion du Bois de NKOLBISSON; • la finalisation des travaux de construction des Bases-vies et des postes de contrôles forestiers et de chasses (MENGONG, IIOANI, BAYOMEN, GWOFON etc.), • les réhabilitations des édifices, la construction des clôtures pour la sécurisation des édifices construits; • l'octroi des lignes d'achat du mobilier de bureau et matériel informatique à l'ensemble des structures jusqu'au rang des Délégations départementales. L'élaboration d'un manuel d'utilisation de l'application PROBMIS qui subit des modifications à chaque exercice budgétaire devient une nécessité. L'acquisition du matériel roulant devient une priorité sous-sectorielle pour l'atteinte des résultats car la vétusté constatée devient un handicap. Le respect du plan de consommation des crédits relève d'un défi pour la performance recherchée.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	**Projets en cours pour 2020 :** **Immeuble siège :** Accord d'un avenant à hauteur de 2 573 187 893 FCFA pour la poursuite et l'achèvement des travaux. 98,5% pour le gros œuvre ; 36,5% pour le total du marché ; Délais échus ; **Immeuble COMIFAC :** Accord d'un Avenant après négociation de 2 302 607 462 FCFA pour la poursuite et l'achèvement des travaux en mars 2021. 103,54% pour le gros œuvre ; 45,25% pour le total du marché ; 87,18% de consommation de délais. • Production du référentiel de la revue de l'exécution physico-financière de l'investissement public au titre du 2eme trimestre 2020. • Construction du PCFC de Nkolandom achevé à 100% et réceptionné ; • Construction des postes Forestiers de Bipindi et Akom II en cours, ainsi que la DDFOF Océan.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- le suivi rigoureux des travaux de construction de l'immeuble siège du Ministère des Forêts et de la Faune, celui de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et des autres chantiers localisés dans les différentes Régions ; -l'octroi des lignes budgétaires pour l'acquisition des mobiliers de bureau et matériels informatiques à l'ensemble des structures jusqu'aux Délégations Départementales

Perspectives 2021	Poursuivre le suivi de la mise en œuvre de l'amélioration des conditions de travail à travers l'accélération des travaux de construction de l'immeuble siège du Ministère des Forêts et de la Faune et celui de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ainsi que l'équipement des services.

Action 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La ressource humaine est l'ensemble des pratiques mises en oeuvre pour administrer, mobiliser et développer le personnel impliqué dans l'activité d'une organisation. Sa gestion constitue aujourd'hui un enjeu stratégique pour toute administration ou organisation qui se veut dynamique. Il est donc indispensable de mettre en place une véritable politique en la matière. Au sein du Ministère des Forêts et de la Faune, le vieillissement du personnel est pris en compte chaque année avec la mise à sa disposition des personnels nouvellement recrutés par voie de concours directs par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. Renforçant de ce fait non seulement les effectifs du sous-secteur forêt et faune, mais aussi les capacités opérationnelles de ses ressources humaines. Le travail s'intensifie, les carrières s'allongent, l'usure professionnelle gagne toutes les catégories d'agents. Dans le même temps, le besoin de services publics augmente et se transforme en véritable défi pour la performance des administrations.

Celles-ci doivent apprendre à manier usuellement un outil jusque-là trop rarement utilisé : la gestion prévisionnelle, non seulement des effectifs, mais aussi et surtout des emplois et des compétences. Au- delà de l'impératif démographique, cette gestion prévisionnelle doit, pour être efficiente, être fondée sur une anticipation fine des besoins en service public. C'est de cette anticipation des besoins que découleront des méthodes globales deprospective de l'emploi public et des qualifications, c'est-à-dire une gestion prévisionnelle portant aussi sur les compétences. Raison pour laquelle l'administration en charge de la gestion des ressources humaines de l'Etat a mis en place le Système Intégré de Gestion des Personnels de l'Etat et de la Solde (SIGIPES). C'est un outil informatique d'accompagnement de la réforme de déconcentration de la gestion du personnel et de la solde. Cela suppose de pouvoir travailler sur la base de profils de poste de travail, de gestion des compétences et des carrières, de visibilité professionnelle, de formation continue, d'évaluation des performances, etc. On aura également à repenser les dispositions de l'action sociale au sein du ministère, mieux anticiper et mieux gérer les difficultés des personnels.

OBJECTIF	Accroître quantitativement et qualitativement les ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du cadre organique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		50 % de taux de mise en œuvre du cadre organique				50	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	403 176 376	402 452 279	186 328 233	185 604 136	85 756 609	85 756 609	46,02 %	46,02 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La ressource humaine est l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour administrer, mobiliser et développer le personnel impliqué dans l'activité							

	d'une organisation.la gestion des ressources humaines constitue aujourd'hui un enjeu stratégique pour toute administration ou organisation qui se veut dynamique. Il est donc indispensable de mettre en place une véritable politique en vue de sa gestion rationnelle. Au sein du Ministère des Forêts et de la Faune, le vieillissement du personnel est pris en compte chaque année avec la mise à sa disposition par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, des personnels nouvellement recrutés par voie de concours directs. Renforçant de ce fait non seulement les effectifs du sous-secteur forêt et faune, mais aussi les capacités opérationnelles de ses ressources humaines. Le travail s'intensifie, les carrières s'allongent, l'usure professionnelle gagne toutes les catégories d'agent. Dans le même temps, le besoin de services publics augmente et se transforme en véritable défi pour la performance des administrations. Celles-ci doivent apprendre à manier usuellement un outil jusque-là trop rarement utilisé : la gestion prévisionnelle, non seulement des effectifs, mais aussi et surtout des emplois et des compétences. Au-delà de l'impératif démographique, cette gestion prévisionnelle doit, pour être efficiente, être fondée sur une anticipation fine des besoins en service public. C'est de cette anticipation des besoins que découleront des méthodes globales de prospective de l'emploi public et des qualifications, c'est-à-dire une gestion prévisionnelle portant aussi sur les compétences. Raison pour laquelle l'administration en charge de la gestion des ressources humaines de l'Etat a mis en place le Système Intégré de Gestion des Personnels de l'Etat et de la Solde (SIGIPES). C'est un outil informatique d'accompagnement de la réforme de déconcentration de la gestion du personnel et de la solde. Cela suppose de pouvoir travailler sur la base de profils de poste de travail, de gestion des compétences et des carrières, de visibilité professionnelle, de formation continue, d'évaluation des performances, etc. On aura également à repenser les dispositions de l'action sociale au sein du ministère, mieux anticiper et mieux gérer les difficultés des personnels. L'action 960.6 prévoit de mettre en place un nouveau logiciel de gestion intégrée des ressources humaines. Car l'enjeu n'est plus seulement de renouveler le personnel du ministère, mais plutôt d'assurer la relève et une bonne continuité du service public, par des ressources humaines bien formées et compétentes répondant aux besoins de tous ceux qui sollicitent le service public. D'ici à 2020, on veillera sur le niveau de couverture des besoins de l'administration en personnels compétents et utilisés à leur juste poste de travail pour passer de 60% actuellement à 100% des postes de travail, condition sine qua none pour pouvoir exiger un niveau de performance optimal.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Nombre d'actes de carrière traités depuis janvier 2020 : • Actes de pension : 35 ; • Avancements : 346 ; • Titularisation : 15 ; • Reclassement : 11 ; • Mise en disponibilité : 1 ; • Pension d'invalidité : 01 ; • Nombre de personnel ayant disposés d'une aide ou d'une assistance sociale : 2 ; • Formation de 171 nouveaux personnels affectés au MINFOF.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• La reprise des recrutements du personnel du Corps des Eaux et Forêts par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ; • Le fonctionnement effectif du comité d'assainissement du fichier solde ; • La meilleure gestion des carrières des personnels.

Perspectives 2021	Pour l'exercice 2021, nous poursuivrons l'assainissement du fichier solde du personnel, tout en mettant en œuvre le Plan de Formation Triennal actualisé. Nous suivrons également le processus de recrutement des personnels forestiers et non forestiers.

Action 07 DEVELOPPEMENT DES TIC

Les TIC sont garants de l'image de marque et de la visibilité du Ministère des Forêts et de la Faune. Les relations publiques s'entretiennent grâce au sérieux et à la qualité des documents produits et partagés. Dans l'atteinte des objectifs d'information et de communication, le Ministère des Forêts et de la Faune a, dans le cadre des réformes engagées, enregistré de nombreux progrès par la mise en oeuvre d'un schéma directeur du système informatique et la gestion du courrier par mail-soft.

Une étude sur le renforcement des services centraux réalisée par la Revue Institutionnelle du PSFE en août 2002 avait démontré des difficultés de mise en place d'un cadre réglementaire de développement des TIC.

Ces difficultés sont liées entre autres :

à l'organisation interne de chaque service ;
à l'intégration effective des TIC dans la mise en oeuvre des programmes ;
à la gouvernance.

Etant donné que le Ministère des Forêts et de la Faune gère un volume important de données partageables, le développement des TIC à travers certaines tâches comme : la formation sur l'appropriation du Schéma Directeur Informatique, maintenance informatique et électronique, acquisition des équipements informatiques et électroniques, Interconnexion des services centraux et les dix (10) Régions, extension du réseau informatique, veille à la disponibilité d'Internet et du site web du Ministère.Cette action a pour but d'atteindre les objectifs fixés par la hiérarchie pour tous les programmes. Afin de rationaliser, de simplifier et d'optimiser la gestion de l'information, l'informatique apporte au sein du Ministère son soutien notamment pour faciliter la gestion de l'information et des données dont ont besoin les services pour étayer les questions soumises à leurs réflexions.

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs entre différentes structures							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0				65	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		65 % d'évaluation du schéma directeurs					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	9 900 596	9 900 596	10 219 373	10 219 373	9 689 875	9 689 875	94,82 %	94,82 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	• L'action 07 est chargée de la mise en œuvre de la politique du département en matière de TIC. Dans l'atteinte des objectifs d'information et de communication, le Ministère des Forêts et de la Faune a, finalisé la mise en œuvre d'un schéma directeur informatique à la fin de l'année 2018 ; en 2019, l'objectif était donc d'évaluer ce schéma directeur. • Etant donné que le Ministère des Forêts et de la Faune gère un volume important de données partageables, le développement des TIC à travers certaines tâches comme : la formation sur l'appropriation du Schéma Directeur Informatique, maintenance informatique et électronique,							

	acquisition des équipements informatiques et électroniques, Interconnexion des Services Centraux et les dix Régions, extension du réseau informatique des Services Centraux du MINFOF, veille à la disponibilité d'Internet et du site web dans les Services Centraux et déconcentrés du ministère. Cette action a pour but d'atteindre les objectifs fixés par la hiérarchie pour tous les programmes. Afin de rationaliser, de simplifier et d'optimiser la gestion de l'information, l'informatique apporte au sein du Ministère son soutien notamment pour faciliter la gestion de l'information et des données dont ont besoin les services du MINFOF pour étayer les questions soumises à leurs réflexions
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• En ce qui concerne le marché sur l'évaluation de la mise en œuvre du schéma directeur informatique, le techniques et financières. • La commission d'analyse s'est réunie et les offres techniques ont déjà été analysées. Il ne reste que les offre signature. • Après dépouillement, l'adjudicataire du marché d'évaluation de la mise en œuvre du schéma directeur est la s • L'ordre de démarrage a été signé le 01 septembre 2020 et la lettre de commande le 09 septembre 2020. Au validée et fixe le chronogramme de travail. La première phase qui est la descente sur le terrain a pu démarrer • Les missions de collecte de données ont été bouclées au cours du mois de novembre et les 4 livrables du décembre 2020. Néanmoins, suite à l'analyse de ceux-ci, des manquements ont été observés et le presta corrections sont donc attendues et c'est à la suite de ceci, qu'une réunion de validation sera organisée et à connus d'ici janvier 2021.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'appui financier du Fonds Commun PSFE pour l'évaluation de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère des Forêts et de la Faune.
Perspectives 2021	Nous procéderons en 2021 à l'évaluation de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère des Forêts et de la Faune. Mais également, nous poursuivrons les travaux de mise en exploitation du SIGIF II. Aussi, il sera question pour nous d'améliorer la qualité des services et de la connexion internet au Ministère des Forêts et de la Faune, et en assurer la maintenance des équipements informatiques et des réseaux.

Action 08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE

La réforme a conduit à l'émergence d'une classe nouvelle de gestionnaires et de managers publics qui, pour la réalisation d'une politique publique donnée, sont capables de se doter d'un plan d'action, de définir les conditions de sa réalisation et d'en suivre l'exécution dans un meilleur rapport qualité prix. Autrement dit, offrir aux usagers une meilleure qualité de service public au meilleur coût. Dans ce sens, la réforme budgétaire est apparue comme un des leviers de la réforme de l'Etat.

L'audit interne est une revue et un examen indépendant des comptes et des activités d'une structure en vue d'évaluer la conformité aux politiques et aux procédures établies, l'adéquation entre les dépenses et les objectifs en vue de recommander les changements nécessaires.

En effet, tout comme le relève l'article 5 du Décret n° 2005-099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, l'Inspection Générale est entre autre, chargée :

- de l'évaluation des performances des services par rapport aux objectifs fixés, en liaison avec le Secrétaire Général ;
- du contrôle interne et de l'évaluation du fonctionnement des services centraux et déconcentrés, des établissements et organismes sous tutelle, ainsi que des services et projets rattachés ;
- de l'information du Ministre sur la qualité du fonctionnement et du rendement des services ;
- de l'évaluation de l'application des techniques d'organisation et méthodes ainsi que de la simplification du travail administratif, en liaison avec les services compétents de la réforme administrative.

C'est la raison pour laquelle il revient à l'Inspection Générale d'assurer l'audit, l'inspection des structures, la mesure, l'examen d´une entité et comparer les résultats à des exigences spécifiques règlementaires, contractuelles ou légales.

A ce titre, il effectue :

- un audit à posteriori après la dépense ;
- un audit à priori avant la dépense ;
- un audit administratif qui regroupe plusieurs formes de contrôle : le contrôle interne, le contrôle de gestion, le contrôle de performance et l'audit ;
- un audit de conformité basé sur l'examen de la conformité des pratiques financières d'une organisation par rapport aux règles et objectifs établis ;
- un audit de performance basé sur l'analyse du rapport coût/efficacité d'une organisation ;
- un audit externe et un audit interne.

Chacun des audits ayant pour objectif de maîtriser les risques et d'assurer la performance des services de l'Etat et des organismes publics. D'autre part, cette action consistera aussi à redynamiser la Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption et à mettre en oeuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption au sein du sous-secteur forêt et faune. Sur ce chemin, l'on prévoit le développement des normes de services devant servir de référence pour l'évaluation des performances et de renforcer les capacités des structures chargées de réaliser

ce contrôle.

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports d'audit produit annuellement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0				40	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		40 % soit 06 missions d'audit et de contrôle					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	32 878 442	32 878 442	29 420 816	29 420 816	24 259 993	24 259 993	82,46 %	82,46 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'action « contrôle et audit interne » au cours de l'exercice 2020 est passée par le traitement des différents actes de dénonciations et propositions des sanctions et l'audit de certaines structures. D'un autre côté, la mise en place des initiatives à résultats rapides permet à la cellule de Lutte contre la corruption de participer à l'atteinte de l'objectif de l'action.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Les activités ont démarrées avec 2 groupes qui se chargent respectivement de l'audit de la DPT et de celui de la BNC. Les entretiens ont démarrés et les différents rapports seront analysés. Les audits de la DPT et la BNC ont été bouclés et les rapports ont été transmis à la hiérarchie pour validation. Au cours du mois de septembre, une mission conjointe IG-BNC-DF s'est effectuée dans la région du Littoral et a conduit à la suspension des UTB et parcs à bois de certaines structures.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- La conduite des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les méfaits de la corruption tant à l'intérieur de l'Administration qu'en direction de l'ensemble des acteurs concernés ; - - Le suivi des activités informelles et d'exploitations illégales dans le sous-secteur forêts et faune ; - La vulgarisation du document du Contrôleur Forestier - Le renforcement des capacités des structures chargées du contrôle							
Perspectives 2021	Nous nous emploierons à développer et à mettre en œuvre courant l'exercice à venir un système de motivation et de sanction, et lutter à réduire les opportunités de corruption dans le sous-secteur forêt et faune.							

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE

Tout contentieux ouvert pour ou contre la gestion des ressources forestières sera amendé par le conseil juridique. La récurrence des cas de fraudes administratives et celles issues des contrevenants met en évidence l'inadaptation ou la désuétude des textes réglementaires et législatifs en vigueur dans le sous- secteur, au contexte actuel, marqué par une pression anthropique accrue sur les ressources.

Etant entendu que la mission du conseil juridique consiste à assurer la veille juridique en droit administratif et en droit social, à travers la réalisation des études sur des points juridiques particuliers, cette action s'attellera à redynamiser la Cellule Juridique en vue de la proposition, signature et/ou adoption des textes législatifs et règlementaires plus adaptés. Cette précaution aura pour conséquence un suivi plus soutenu du contentieux et assainira davantage le climat des affaires dans le secteur. Cette action veille également à la mise en sécurité des opérateurs capables de s'investir davantage et de valoriser les activités du sous-secteur. Pour cela, l'action va conduire des activités d'imprégnation de l'ensemble du personnel aux textes en vigueur, de formation des officiers de police judiciaire à compétence spéciale à l'usage des textes répressifs, et des responsables des structures techniques aux techniques de rédaction des projets de textes législatifs et règlementaires.

OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de projets de texte élaborés dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0				95	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		95 % de textes élaborés dans les délais					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	10 042 162	9 740 455	4 196 786	3 895 079	2 000 000	2 000 000	51,35 %	51,35 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Assainissement du climat des affaires dans le sous-secteur forêts et faune ; Mise en sécurité des opérateurs capables de s'investir davantage et de valoriser les activités du sous-secteur.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• 67 avis juridiques donnés; • 35 Mises en forme juridiques; • 20 dossiers juridiques suivis par les Avocats et les représentants de l'Etat camerounais; • Rien à signaler quant au recouvrement des créances.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• la veille juridique en droit administratif et en droit social, à travers la réalisation des études sur des points juridiques particuliers ; • la promotion et la vulgarisation de la culture juridique ; • l'analyse et la formalisation des projets d'actes reçus dans les délais.							

Perspectives 2021	Courant l'exercice à venir, nous mettrons en place un système d'imprégnation du personnel aux textes en vigueur, tout en outillant les personnels du MINFOF, qui pour la plupart sont des officiers de police à compétences spéciales à l'usage des textes répressifs et aux techniques de rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires. Aussi, nous continuerons de procéder au recouvrement des créances issues des contentieux forestiers et forestiers.

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE

Cette action vise à donner de la visibilité aux activités menées au sein du Ministère des Forêts et de la Faune et, à promouvoir son image de marque tant en interne qu'en externe. Elle consiste en la promotion et diffusion des supports de communication, la production des magazines et des émissions spécialisées, l'animation du site internet du Ministère, la couverture médiatique des activités entreprises, etc. Il s'agira en effet d'assurer hebdomadairement une émission radio diffusée, publier le sommier des infractions, des Lettres Vertes du MINFOF et les Newsletters, d'organiser des documentaires télévisées avec la Cameroon Radio Television.

OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0				65	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		65 % des activités menées ont fait l'objet d'une couverture médiatique					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	16 970 419	16 970 419	13 889 598	13 889 598	8 489 600	8 489 600	61,12 %	61,12 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action vise à donner de la visibilité aux activités menées au sein du Ministère des Forêts et de la Faune et, à promouvoir son image de marque tant en interne qu'en externe. Elle consiste en la promotion et diffusion des supports de communication, la production des magazines et des émissions spécialisées, l'animation du site internet du Ministère, la couverture médiatique des activités entreprises par le Ministère, etc. Il s'agira en effet d'assurer hebdomadairement une émission radio diffusée, publier le sommier des infractions, au moins deux Lettres Verte du MINFOF et le Newsletter, d'organiser au moins deux documentaires télévisées avec la CRTV.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Remise du matériel au Programme National des Plantations Forestières ; • Cérémonie d'ouverture de la Formation des nouveaux personnels recrutés au sein du MINFOF ; • Descente du Ministre à l'Ecole National des Eaux et Forêts de Mbalmayo pour s'assurer de la reprise effective • Couverture de la sortie des élèves de l'école de faune de Garoua au cours du mois d'aout 2020. • Participation du MINFOF à une émission télévisée avec pour thème, la recrudescence du commerce illégal de • Reportage sur Nord Actu TV au sujet des crocodiles en divagation qui sèment la panique à Garoua. • Publication d'une édition spéciale de la Newsletter du MINFOF accompagnée des Faits et Chiffres.							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	-la promotion et la diffusion des supports de communication ; -la production des magazines et des émissions spécialisées ; -la couverture médiatique des activités entreprises par le Ministère. Il faut noter néanmoins la diminution drastique des moyens financiers qui n'a justement pas permis de faire d'aussi bon score que les années précédentes.
Perspectives 2021	Poursuite de la couverture médiatique des activités du sous-secteur forêts et faune à travers notamment l'amélioration de la communication numérique

Action 11 GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Elle entre en droite ligne avec la stratégie gouvernementale de modernisation des services publics, qui vise une amélioration considérable dans les procédures de traitement des dossiers et optimisation du rendement desadministrations dans les services centraux et déconcentrés. Cette action est chargée de la conception et de la mise en oeuvre de la politique de gestion des ressources documentaires. Elle tient compte des impératifs du contexte législatif et réglementaire au sein du Ministère.

OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0				90	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		90 % de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	25 276 902	25 276 902	22 779 835	22 779 835	17 059 723	17 059 723	74,89 %	74,89 %

CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

Elle entre en droite ligne avec la stratégie gouvernementale de modernisation des se
considérable dans les procédures de traitement des dossiers et optimisation du re
services centraux et déconcentrés.
Cette action est chargée de la conception et de la mise en œuvre de la politique de
Elle tient compte des impératifs du contexte législatif et réglementaire au sein du Minis
Il s'agit pour cette action de :

- développer et de mettre en œuvre un système d'archivage fonctionnel, concevoir
  classement de la documentation du Ministère;
- organiser la collecte et la diffusion de la documentation écrite, photographique, numérique et audiovisuelle en
- collecter, de centraliser et conserver des documents et archives du Ministère; -établir une synergie avec les Ar
- promouvoir la lecture et la recherche documentaire en matière de forêts et de faune.

L'informatisation du système de gestion du courrier et des archives dans les services déconcentrés du Minist
globalement à accroître le rendement des Délégations Régionales. L'automatisation de la gestion du cour
modernisation des services et la mise en place des procédures de bonne gouvernance. De manière spécifique, le
Régions, mise en réseau et testé. Les utilisateurs seront formés et le transfert des nouvelles connaissances sera é

L'application devra couvrir les fonctionnalités ci-après :

- l'enregistrement de tous les courriers arrivés et départ au sein d'une Délégation Régionale ; -la facilitation des
  de données ;
- le suivi de la traçabilité du courrier ventilé dans les services internes de la Délégation Régionale et la relance a
- la consultation de l'état de traitement d'un dossier/courrier avec une estimation des délais et étapes restantes
- l'élaboration et l'édition des états statistiques portant sur :
- la liste des dossiers réceptionnés ;
- la liste des dossiers soumis au traitement pendant une période donnée ; -la liste des courriers arrivés par prov
- la liste des courriers arrivés par jour, semaine et par mois ;

	• la liste des courriers traités par service dans une période donnée ; -la liste des courriers en cours de traitemen • la limitation des contacts entre usagers et agents publics pour améliorer le rendem temps de recherche et de diffusion de l'information ; • l'amélioration de la productivité et l'efficacité des services ; -le renforcement du travail collaboratif; • l'archivage des dossiers : possibilité de scanner la page principale contenant la référence du dossier et l'archiv • la numérisation de la documentation ; • scanner les documents de référence identifiés par les services pour permettre leur partage en interne ou en lig • référencer la documentation et la classer au service des archives et de la documentation pour une consultatio • la consultation des archives et de la documentation en ligne selon les droits d'accès ; • le traitement physique et intellectuel d'environ 300 mètres linéaires d'archives existantes chaque année. Le projet d'informatisation du courrier et des archives dans les services centraux, vise à étendre cette activité c l'informatisation du système de gestion du courrier et des archives du Ministère, est un projet qui vise globaleme mise en œuvre d'un système d'organisation, de classification, de classement, de conservation et de diffu photographique, numérique et audiovisuelle » nous permettra de capitaliser la gestion rationnelle des ressources do En outre, pour l'amélioration de la gouvernance au sein du sous-secteur forêts et faun informations documentaires, garant de la transparence et de la traçabilité est un impér
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• 12996 courriers entrants et 12941 Courriers sortants) ; • Gestion des archives : aucun traitement à date; Nombre d'actes de carrières transmis au MINFOPRA depuis janvier 2020: 60 actes de carrière;
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Développement et mise en œuvre d'un système d'archivage fonctionnel ; - Conception et mise en place d'un système de classement de la documentation du Ministère ; - Organisation de la collecte et de la diffusion de la documentation écrite, photographique, numérique et audiovisuelle en matière de forêts et de faune ; - Collecte, centralisation et conservation des documents et archives du Ministère ; - Mise en place d'une synergie avec les archives nationales ; - Promotion de la lecture et de la recherche documentaire en matière de forêts et de faune.
Perspectives 2021	En 2021, nous continuerons à assurer le fonctionnement du système d'archivage des sites pilotes, et nous poursuivons le renforcement de capacités du personnel en gestion des documents administratifs, des techniques de pré-archivages et d'archivages numériques. Il sera également question de mettre plus de moyens à disposition pour la numérisation des archives du MINFOF.

Action 12 PARTENARIATS ET SUIVI DES PROGRAMMES

Cette action a pour indicateur « volume de financements mobilisés ». Elle a pour objectif de développer, diversifier les partenariats et les mécanismes de suivi –évaluation. De manière opérationnelle, l'action se charge de la fonction de développement de partenariats multiples en mesure de contribuer à la mise en oeuvre de la stratégie. Elle veille à la mise en cohérence des actions de coopération entre le Ministère et ses partenaires au développement sectoriel.
Au-delà des financements publics nationaux, il s'agit de pouvoir mobiliser davantage de moyens techniques et financiers en faveur du sous-secteur, que ce soient des ressources publiques extérieures ou des ressources privées. On jugera les résultats de cette action à l'aune des financements effectivement mobilisés pour le sous-secteur chaque année. Elle permettra également d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des projets sectoriels dans les programmes techniques afin que les décideurs et leurs services puissent être continuellement alimentés en informations utiles sur l'évolution du sous-secteur en général et sur le niveau de mise en oeuvre de la stratégie en particulier.

OBJECTIF	Développer, diversifier les partenariats et les mécanismes de suivi-évaluation							
Indicateur	Intitulé:		Volume de financements mobilisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		Mds					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		32.09					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		32.09				71	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		22 568 724 800 FCFA mobilisés au 31 décembre 2021					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 051 776 583	1 051 776 583	868 370 762	868 370 762	851 206 557	851 206 557	98,02 %	98,02 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a pour indicateur « Volume de financements mobilisés ». Elle a pour objectif de développer, diversifier les partenariats et les mécanismes de suivi–évaluation. De manière opérationnelle, l'action se charge de la fonction de développement de partenariats multiples en mesure de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie. Elle veille à la mise en cohérence des actions de coopération entre le MINFOF et ses partenaires au développement sectoriel. Au-delà des financements publics nationaux, il s'agit de pouvoir mobiliser davantage de moyens techniques et financiers en faveur du sous-secteur, que ce soient des ressources publiques extérieures ou des ressources privées. On jugera les résultats de cette action à l'aune des financements effectivement mobilisés pour le sous-secteur chaque année. Elle permettra également d'assurer le suivi de la mise en œuvre des projets sectoriels dans les programmes techniques afin que les décideurs et leurs services puissent être continuellement alimentés en informations utiles sur l'évolution du sous-secteur en général et sur le niveau de mise en œuvre de							

	la stratégie en particulier. Les activités de cette action portent sur: • le suivi des engagements internationaux (Comités, fora internationaux, missions statutaires) ; -la conduite des négociations des accords, conventions et MoU et protocole d'entente ; -le suivi/évaluation des programmes et projets ; • la mise en œuvre du Plan de Convergence 2 de la COMIFAC ; • l'organisation et participation aux rencontres sous régionales et internationales et mise en œuvre des recommandations ; • l'identification, la Maturation des Programmes et projets d'Investissement et actualisation de la Banque de Projets ; • le Pilotage, Suivi & Evaluation de l'exécution des programmes de coopération.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Ressources Externes (RE) • Projet C2D-PSFE2 : 243 620 000 FCFA ; • Projet gestion durable foret communale GEF/FAO: 644 987 684 FCFA; • Programme PSMNR (KFW) : 6 559 570 000 FCFA; • Projet Tridom (PNUD): 107 497 947 FCFA; • Fonds commun PSFE (KFW) : 4 276 940 793 FCFA; • UE/FED_AWF appui reserve du Dja: 1 457 682 076 FCFA; • UE/FED_AWD appui au parc national du faro: 2 915 364 152 FCFA; • Convention FEDEC-AWF : 59 600 000 FCFA; • Convention de subvention FTNS, parc National de lobéké et WWF: 977 792 482 F • Convention de collaboration FEDEC-WCS Projet d'appui à l'aménagement du Parc national de Mbam et Djerem: 78 100 000 FCFA; • GIZ(PROPFE et PROFE) : 4 591 699 000 FCFA; • Cameroon Ecology (Projet PINESMAP et autres): 68 000 000 FCFA • CWCS: 6 500 000 FCFA; • AJVC(Projets la COP chez nous, Online Webiner): 7 680 000 FCFA; • ASD(projet ROLEMDOT): 46 000 000 FCFA; • MEF/GEF(Projet de financement durable des AP du bassin du Congo): 77 690 666 FCFA; • TRAFFIC(Projet renforcement des capacités d'application de la loi et de la collaboration pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages au Cameroun): 450 000 000 FCFA; ***Soit un montant de 22 568 724 800 FCFA mobilisé à date.***
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	-le suivi des engagements nationaux et internationaux ; -la négociation des accords, des conventions, des MoU et des protocoles d'entente ; -la participation aux rencontres nationales, sous régionales et internationales ; -l'amélioration du pilotage, du suivi et de l'évaluation de l'exécution des programmes de coopération.

Perspectives 2021	Elaboration des Mémorandum d'entente (MoU) et des conventions de financement ; Mise en place des plateformes de collaboration avec les partenaires pour une mobilisation accrue des ressources financières.

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 961

AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE

Responsable du programme

NGOMIN ANICET

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 961, nait du processus de la démarche du gouvernement d'instaurer à travers plusieurs circulaires, des dispositions se rapportant à l'approche de planification des activités par programme pour le développement de l'Etat. Cette démarche qui se veut être une programmation axée sur les résultats consacre au Programme 961 intitulé "Aménagement et renouvellement de la ressource forestière" le point d'ancrage de la gestion durable des forêts camerounaises afin d'apporter des solutions à la problématique d'exploitation illégale des forêts et de perte du couvert forestier. Ce programme va être réalisé à travers cinq (05) principales actions visant à gérer durablement les forêts du Cameroun.

OBJECTIF	Gérer durablement les forêts	
Indicateur	Intitulé:	Recettes fiscales et parafiscales générées par la gestion durable des forêts
	Unité de mesure	Mds
	Valeur de référence: Année de référence:	59.0 2019
	Valeur Cible Année cible:	60.5 2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: AMÉNAGEMENT DES FORÊTS Action 02: PILOTAGE DU PROGRAMME Action 04: APPROVISIONNEMENT LÉGAL DES MARCHÉS Action 05: GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES FORESTIÈRES Action 07: REBOISEMENT ET RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES	
DOTATIONS INITIALES	AE 14 504 312 130	CP 4 365 338 130
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NGOMIN ANICET,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les forêts, dans leur rôle de développement économique et de protection de l'environnement doivent être aménagées. Parlant de leur rôle de développement économique, la production de bois est l'un secteur porteur de l'économie camerounaise à travers les activités liées à l'exploitation forestière. A ce sujet, la contribution du sous-secteur forestier au Produit Intérieur Brut (PIB) national est estimée à 4%, ce qui le classe troisième secteur économique en terme de participation après le pétrole et les recettes fiscales, pour une production qui oscille autour de 2,5 millions de m^3 exploités par an.

Cependant, cette exploitation forestière lorsqu'elle est mal conduite cause d'énormes dégâts sur les peuplements résiduels d'où la déforestation et la perte du couvert forestier. La loi 94/01 du 20/01/1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche en son article 22, stipule que les forêts permanents (celles assises sur le domaine forestier permanent) doivent couvrir au moins 30% de la superficie totale du territoire national et représenter la diversité écologique du

pays. Les
inventaires forestiers réalisés au cours des années antérieures démontrent une tendance au recul du
couvert forestier. Le domaine forestier permanent est le lieu de la majeure partie de la production forestière. Cette exploitation doit se faire selon les normes requises, mais surtout en pensant aux générations futures
qui devront elles aussi pouvoir continuer à exploiter. D'où la nécessité d'établir un programme de gestion durable des espaces forestiers.
A ce sujet, la politique forestière du Cameroun a été définie aussitôt après le Sommet de la Terre de Rio
de 1992. Son objectif général était de "pérenniser et développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts du Cameroun, dans le cadre d'une gestion intégrée qui assure, de façon soutenue et durable, la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers". C'est sur cette base que la Loi forestière de 1994 suscitée a ensuite été rédigée, c'est elle qui
continue à régir le secteur jusqu'à maintenant. Une révision de cette Loi a été initiée afin d'intégrer les évolutions connues tant au niveau international que national. Cette politique forestière visait à répondre au problème de dispersion des centres de décision dans le secteur forestier, marquant ainsi une nouvelle étape de l'évolution du cadre institutionnel.
Le programme 961, nait du processus de la démarche du gouvernement d'instaurer à travers plusieurs circulaires, des dispositions se rapportant à l'approche de planification des activités par programme pour le développement de l'Etat. Cette démarche qui se veut être une programmation axée sur les résultats consacre au Programme 961 intitulé "Aménagement et renouvellement de la ressource forestière" le point d'ancrage de la gestion durable des forêts camerounaises afin d'apporter des solutions à la problématique d'exploitation illégale des forêts et de perte du couvert forestier. Ce programme va être réalisé à travers cinq (05) principales actions visant à gérer
durablement les forêts. Son indicateur de performance concerne le volume des recettes fiscales et parafiscales générées par la gestion durable des forêts.
Des stratégies ont été définies pour les cinq actions du programme.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Le taux de rendement du Programme 961 obtenu au 31 décembre 2020 est de **65,68 %**. Sur les cinq (05) actions programmées. Des cinq (05) résultats attendus au 31 décembre 2020 :

une (01) action a atteint 100 %

Pilotage du programme

trois (03) action sont comprises entre 50 et 100 %

Approvisionnement légal des marchés avec 82,62 % ;
Aménagement des forêts avec 63,60 % ;
Gestion participative des ressources forestières avec 82,19 **%**

Une (01) action a eu un résultat nul

Reboisement et régénération des ressources forestières avec 0 %;

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	32.145.829.000 FCFA de recettes fiscales et parafiscales ont été générés.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	54,03%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 14 392 465 912	CP 4 253 491 912
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 111 846 218	Ecart CP 111 846 218
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 3 334 056 219	CP 3 100 768 641
TAUX DE CONSOMMATION	23,16 %	72,9 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Certaines recettes qui n'étaient pas prises en compte ont été capitalisées tels que les droits de sortie.	
PERSPECTIVES 2021	- Dynamiser les mécanismes permettant de capter toutes les informations relatives aux recettes fiscales et para fiscales de l'exploitation forestière; - Poursuivre et intensifier la lutte contre l'exploitation illégale des produits forestiers.	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Le taux de rendement du Programme 961 obtenu au 31 décembre 2020 est de **65.68 %**.

Action 01 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS

Dans le premier cycle triennal du budget programme, les activités ont été concentrées sur le classement des forêts du domaine forestier permanent afin d'incorporer les Unités Forestières d'Aménagement dans le domaine privé de l'Etat et les forêts communales dans les domaines privés des Communes. Dans le second cycle triennal, il était question de s'assurer que les forêts classées sont gérées de manière durable et qu'elles ne sont pas perturbées par des activités de déforestation. Ainsi, toutes ces forêts devront être dotées des plans d'aménagement approuvés par l'administration et mis en oeuvre. L'évolution du couvert forestier du domaine permanent a fait l'objet d'un suivi satellitaire en vue de détecter les activités de déforestation. Un travail est également fait de concert avec le Ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières pour amorcer le processus de bornage et d'immatriculation des forêts du domaine forestier permanent

OBJECTIF	Maintenir le potentiel forestier							
Indicateur	Intitulé:		Superficie sous aménagement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		ha					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		6333180.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		6463968.0				63,60	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		83 642,74 ha					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	480 064 351	480 064 351	480 064 351	480 064 351	161 335 518	132 205 742	33,61 %	27,9 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La première action intitulée **Aménagement des forêts** vise à assurer une meilleure connaissance de la ressource afin de planifier sa gestion durable. La stratégie identifiée pour cette action se résume en les points suivants : • Réaliser un inventaire forestier national ; • Adapter l'aménagement forestier à l'évolution des besoins ; • Approuver et suivre la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production ; • Développer un système de suivi géomatique ; • Renforcer les capacités des acteurs du secteur forestier ; • Promouvoir les forêts communales et communautaires, notamment dans les zones de savane ; • Contribuer au processus d'orientation et d'aménagement durable des ressources forestières du territoire national ; • Développer des plateformes de concertation et de gestion des ressources.							

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Lors de la tenue les 15, 16 et 17 juillet 2020 d'une session ad hoc du Comité interministériel d'analyse des plans d'aménagement, les UFA 09 029 A et 09 031 ont vu leur Plan d'aménagement approuvé.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• Les plans d'aménagement approuvés ont été immédiatement mis en œuvre par les concessionnaires forestiers ; • La superficie ciblée était celle qui restait à mettre sous aménagement pour atteindre la cible triennale. Cependant, seulement deux UFA ont vu leurs plans d'aménagement élaborés et approuvés par l'administration forestières ; • Le Compte d'Affectation Spéciale/forêt n'a pas alloué des ressources pour le financement de ce comité interministérielle.
Perspectives 2021	Poursuivre le suivi de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des plans d'aménagement

Action 02 PILOTAGE DU PROGRAMME

La seconde action sera focalisée sur le pilotage du programme conformément aux dispositions du nouveau Régime Financier de l'Etat et de la Circulaire N° 003/PM du 06 juillet 2015 relative au contrôle de gestion qui apportent des innovations dans la gestion des programmes, avec notamment l'élaboration du protocole de gestion. Ledit protocole précise les principes de gestion et présente l'organisation du programme. En outre, il prescrit les mesures appropriées pour le pilotage de la performance du programme et indique les rendez-vous de gestion. Inspiré de la charte ministérielle, il organise à l'intérieur du programme, le processus de planification opérationnelle, les actions, les activités, les moyens, les circuits de communication, le suivi et le reportage. Il permet d'expliciter, à l'intérieur du programme, les règles du jeu et les responsabilités entre les différents acteurs, précise l'autonomie dechacun et détermine les règles de diffusion et de circulation de l'information. Egalement de préparer le suivi mensuel, trimestriel et annuel du déroulement du programme et d'assurer un meilleur respect du cadrage budgétaire. Cette action sera également orientée vers l'appui à la formation et la professionnalisation à travers l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts ainsi que l'amélioration du cadre de travail.

OBJECTIF	Améliorer la coordination et assurer la bonne mise en œuvre des activités du programme							
Indicateur	Intitulé:	Niveau de mise en œuvre des activités du programme					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2019						
	Valeur de référence:	0.0						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	100.0					100	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	100						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 199 229 517	3 060 255 517	13 087 383 299	2 948 409 299	4 892 181	1 432 256	99,2 %	87,73 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	la deuxième action intitulée Pilotage du programme vise à assurer la mise en œuvre action se résume en les points suivants : • l'amélioration du cadre de travail ; • le suivi de la performance du programme ; • le suivi de la mise en œuvre des activités du programme; • l'appui à la formation et la professionnalisation ;							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Neuf réunions de coordination technique du programme tenue au cours de l'année 2020							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	RAS							

Perspectives 2021	En 2021, nous poursuivrons le suivi de la performance du programme

Action 04 APPROVISIONNEMENT LÉGAL DES MARCHÉS

Le programme 961, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord Partenariat Volontaire entre l'Union Européenne et le Cameroun sur l'application des Règlementations Forestières, la Gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union Européenne (APV/FLEGT), poursuivre le développement du Système de Gestion de l'Information Forestière (SIGIF) afin d'assurer entre autres, la traçabilité du bois qui circulera sur le territoire national et l'approvisionnement en bois légal des marchés. Le précédent cycle du budget programme a été marqué par l'engorgement du port de Douala qui a entrainé une réduction des exportations de bois et par conséquent un ralentissement de la production, l'abandon de plusieurs Ventes de Coupe à cause des offres financières fallacieuses; ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée à une production moyenne de 3 000 000 m3 de grumes par an. La moyenne de 2 500 000 m3, de grumes par an obtenue, a connu une forte contribution des bois issus de la récupération dans les sites des grands projets. Dans le second cycle du budget programme, avec le classement de nouvelles forêts communales et leur exploitation, les activités des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et le développement du Marché Intérieur du bois, la production forestière annuelle légale est stabilisée à 2 500 000 m3 si les dysfonctionnements observés au port de Douala cessent. Cette stabilisation est liée à l'exploitation des forêts sous aménagement et à la disparition des titres temporaires. Dans le troisième cycle triennal, il sera question de poursuivre la stabilisation de la production forestière à 2 500 000 m3

OBJECTIF	Stabiliser la production de bois légal							
Indicateur	Intitulé:		Volume de bois légal mis sur le marché				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		m3					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		2500000.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		2500000.0				86,62	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2 065 643 m3					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	516 402 303	516 402 303	516 402 303	516 402 303	178 559 299	129 401 613	34,58 %	25,06 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	la deuxième action intitulée **Approvisionnement légal des marchés** vise à développer une économie forestière basée sur la légalité et la traçabilité. La stratégie de cette action se résume en les points suivants : • Attribuer les titres d'exploitation et suivre leurs activités ; • Mettre en œuvre la stratégie nationale de contrôle forestier ; • Procéder à la délivrance des autorisations FLEGT ; • Mettre en place et assurer le fonctionnement du système de traçabilité ; • Renforcer les capacités des acteurs de la filière bois ; • Développer des mécanismes de suivi des recettes forestières;							

	• Mettre en place un observatoire des forêts et des produits forestiers.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Mise sur le marché d'un volume légal de bois de 2 065 643 m^3 • **Montant total des recettes forestières : 32 145 829 645 FCFA,** réparti de la manière suivante : **1. Redevance Forestière :** 9 300 546 336 FCFA **2. Taxe d'abattage :** 7 362 715 951 FCFA **3. Droits de sortie :** 13 917 336 422 FCFA **4. Surtaxe à l'exportation** 1 389 096 806 FCFA **5. Autres taxes :** 176 134 130 FCFA
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• Retard dans l'édition des documents sécurisés d'exploitation par l'Imprimerie Nationale ; • Compilation en temps réel des données de production contenues dans les DF10 provenant des services déconcentrés ; • Perturbations climatiques qui ne facilitent pas l'exploitation forestière; • L'exploitation forestière est sélective et dépend fortement des commandes faites aux opérateurs économiques. Plusieurs essences autorisées ne sont pas exploitées; • Les ressources du Compte d'Affectation Spécial (CAS/forêt) ont contribué à l'édition des documents sécurisés d'exploitation (DF10, Lettres de voitures pour le transport des bois d'œuvre et des bois débités), à l'émission des permis annuel d'opération (PAO) Certificat de Vente de Coupe (CVC), des Certificats Annuel d'Exploitation (CAE) ; • Crise sanitaire du Covid 19 qui a freiné les exportations de bois.
Perspectives 2021	En 2021, nous poursuivrons l'édition des documents sécurisés et l'attribution des titres d'exploitation forestières (UFA, Forêts Communales, forêts communautaires, Ventes de coupe…), mais également la collecte et la compilation des statistiques forestières. Poursuite de la collecte, saisie et compilation des données de production provenant des services déconcentrés

Action 05 GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Le second cycle du budget programme a connu la poursuite de l'attribution des Permis Annuels d'Opération aux Communes (PAO) pour la gestion des forêts communales et des Certificats Annuels d'Exploitation aux Communautés (CAE) pour la gestion des forêts communautaires.Ces activités ont permis de contribuer à l'augmentation des sources et impliquer les communautés dans la gestion durable des forêts. L'accent était également mis sur le suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et communautés villageoises riveraines afin que ces revenus aient un impact au niveau du développement local. A cet effet, un effort accru a été fait pour sensibiliser les populations et les collectivités territoriales décentralisées sur les dispositions de l'Arrêté conjoint MINATD/MINFI/MINFOF n° 076 du 26 juin 2012 fixant les modalités d'emploi, et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et communautés villageoises riveraines. Ce cycle triennal sera concentré dans l'attribution des superficies en gestion participative. Le pourcentage des recettes de l'activité forestière, destinés aux communes et communautés, investies dans les projets de développement est difficilement mesurable à cause du principe d'unicité des caisses.

OBJECTIF	Appuyer les Communes et les communautés dans la gestion forestière							
Indicateur	Intitulé:		Superficie des forêts exploitées en gestion participative				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		ha					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		65000.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		67000.0				82,19	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		53 422,26 ha					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	4 157 126	4 157 126	4 157 126	4 157 126	2 500 000	2 500 000	60,14 %	60,14 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action intitulée **Gestion participative des ressources forestières vise** une imp populations à la gestion locale des ressources naturelles. La stratégie ici consiste à : • Accompagner les Communes dans leurs projets de création et d'aménagement des forêts communales ; • Accompagner les communautés dans leurs projets de création et de gestion des forêts communautaires ; • Promouvoir le développement local des communes et des communautés à travers l'utilisation des revenus fauniques.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	34 PAO couvrant une superficie de 34 026 ha et 124 CAE couvrant une superficie de 19 396,27 ha ont été attribués en exploitation							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• Les Communes et les communautés ont mené les activités d'exploitation dans les forêts communales et les forêts communautaires ; • Les ressources du Compte d'Affectation Spécial (CAS/forêt) ont financé l'édition des documents sécurisés d'exploitation et les missions de suivi sur le terrain • Crise sanitaire du Covid 19 qui a freiné les activités dans les Forêts communautaire et communales
Perspectives 2021	En 2021, nous continuerons de poursuivre les opérations de classement des forêts communales et d'attribution des forêts communautaires, mais également des actions visant la traçabilité des recettes forestières rétrocédées aux Communes.

Action 07 REBOISEMENT ET RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Les exigences liées au maintien des grands équilibres écologiques mondiaux et la tendance internationale à se tourner de plus en plus vers la consommation des produits ligneux issus des plantations forestières, obligent le Cameroun à s'investir fortement dans cette direction. On estime déjà à plus de 35 % les parts de marchés des bois et produits dérivés issus de plantations dans le monde. Les plantations forestières (notamment celles à vocation écologique réalisées avec des essences de longue révolution) constituent également des puits de carbone dont la fonction devrait pouvoir être valorisée dès lors que les négociations internationales sur le Climat auront abouties.

La FAO a estimé le taux de déforestation au Cameroun à 0,6 % par an (soit 20 000 ha de couvert forestier détruit)alors que les subventions accordées ne permettent de reboiser annuellement que 2 000 ha. Ces chiffres interpellent quant aux efforts à fournir pour relever le taux de reconstitution du couvert végétal dégradé, considéré actuellement comme étant faible. En effet, les nombreuses initiatives actuelles en plus de leur incoordination n'ont pas prouvé leur efficacité, aussi, une nouvelle vision construite autour du concept de « sylviculture de seconde génération» est développée au niveau du MINFOF, et connait déjà un début d'opérationnalisation à travers une responsabilisation plus forte de l'ANAFOR dans le cadre du développement des plantations forestières au Cameroun.

La politique de libéralisation de l'économie intervenue dans les années 90 avec le retrait de l'Etat des fonctions de production dont le reboisement, et le transfert de ses prérogatives aux privés, ainsi que la revue institutionnelle du secteur forestier réalisée en 2000, ont permis de positionner l'Etat uniquement dans les missions régaliennes de pilotage et de régulation, la fonction de production ayant été confiée exclusivement au secteur privé pour la création de la richesse. Dans le second cycle triennal du budget programme, des subventions de près d'un milliard de FCFA ont été accordées annuellement aux acteurs de reboisement et à l'ANAFOR pour la réalisation d'environ 2 000 ha de plantations forestières. Les activités de reboisement se conforment également à la vision du Programme de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) et au schéma directeur de l'aménagement de l'espace rural en cours d'élaboration au MINEPAT.

De même, dans le souci d'accroitre les superficies reboisées et d'aménager les forêts domaniales, un patrimoine foncier et forestier constitué de 230 422 ha de forêts comprenant 14 Réserves Forestières, 04 périmètres de reboisement et 01 UFA ont été transférées en vue de leur gestion à l'ANAFOR ou d'importantes activités de sylviculture « durable »y sont prévues. Par ailleurs, il est prévu le reboisement autour du Lac Tchad et des berges des principaux cours d'eau de la Région, afin d'y restaurer le couvert végétal. Dans le troisième cycle triennal, il sera question de poursuivre la mise à disposition des fonds pour le reboisement et le suivi des activités de reboisement.

OBJECTIF	Augmenter les surfaces de plantations forestières							
Indicateur	Intitulé:		Superficies reboisées grâce aux appuis financiers accordés aux acteurs de reboisement et à l'ANAFOR				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		ha					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		32692.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		38692.0				0	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0 ha					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	304 458 833	304 458 833	304 458 833	304 458 833	28 687 105	28 687 105	9,42 %	9,42 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action intitulée **Reboisement et régénération des ressources forestières** vise à accroître les capacités de production forestière par la régénération, le reboisement et l'agroforesterie. La stratégie de cette action se résume en les points suivants : • Subventionner les activités de reboisement ; • Mettre en œuvre un programme national de développement des plantations ; • Suivre la mise en œuvre des activités de reboisement ; • Renforcer les capacités des acteurs de reboisement en matière de sylviculture de 2e génération, itinéraires sylvicoles et conduite des peuplements forestiers, etc… • Renforcer le cadre institutionnel relatif au reboisement Développement des outils de développement de la sylviculture (Base des données, normes de reboisement, guides sylvicoles, etc.)							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Octroi des subventions aux acteurs de reboisement							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• Les subventions octroyées aux acteurs de reboisement en 2019 sont parvenus aux bénéficiaires en fin 2020; • une évaluation des reboisements de 2020 n'a pas été réalisée							
Perspectives 2021	Courant l'exercice 2021, nous continuerons les opérations de subventions des activités de reboisement d'une part, et d'autre part, nous poursuivrons les missions de suivi et de contrôle des activités de plantation, tout en menant la réflexion pour le repositionnement de l'Etat dans la conduite des grands projets de reboisement comme le Programme National de Développement des Plantations Forestières							

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 962

SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES

Responsable du programme

LEKEALEM JOSEPH

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 962 intitulé « Sécurisation et Valorisation des Ressources Fauniques et des Aires Protégées » est l'émanation de la politique de développement à long terme du gouvernement contenue dans la vision de l'émergence à l'horizon 2035 à travers le respect des directives de la SND30 où le gouvernement s'engage à : (i) intensifier les actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité ; (ii) promouvoir l'écotourisme ; (iii) sécuriser les aires protégées ; (iv) renforcer la lutte contre le braconnage.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 22 du Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation du Gouvernement, le Ministère des Forêts et de la Faune est également chargé :

- de l'aménagement et la gestion des aires protégées ;
- de l'inventaire et la protection de la faune et de la flore ;
- du suivi des organisations sous régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional en liaison avec les départements ministériels concernés.

Ce programme obéit à la fois aux objectifs du millénaire en son objectif 7, et au Programme National d'Investissement Agricole dans son troisième objectif d'optimisation de l'utilisation durable des ressources naturelles, lui-même élaboré sur la base de la stratégie du sous-secteur forêt et faune. La mise en place du Programme 962 s'est justifiée d'une part, par le souci d'accroître les superficies de conservation des ressources naturelles et la diversité éco systémique, et d'autre part, par la conservation de celles-ci et leur valorisation pour en faire des pourvoyeurs de richesses et d'emplois. De façon opérationnelle, ledit programme est décliné en cinq actions, et une vingtaine d'activités.

La mise en oeuvre de ce programme est marquée depuis quelques années par la recrudescence du grand braconnage transfrontalier, les empiètements divers (orpaillages clandestins, pâturage, transhumance, coupe illégale du bois, agriculture, pêche…) et la persistance de l'insécurité dans la région de l'Extrême- Nord. Ces facteurs freinent considérablement l'atteinte des objectifs dévolus à ce programme en terme de recettes fauniques, de conservation des ressources fauniques, d'activités cynégétiques et écotouristiques.

Les perspectives pour le triennat s'inscrivent dans la continuité des axes définis aux deux premiers triennats. Cependant, un accent particulier sera mis d'une part, sur la sécurisation des aires protégées par la poursuite de l'acquisition des équipements individuels des écogardes, la construction des bases vie et la dotation en armes et munitions, et d'autre part, sur la valorisation des ressources fauniques et des Aires Protégées à travers la promotion et le développement de l'écotourisme.

OBJECTIF	Contribuer à l'augmentation des recettes fiscales et parafiscales du sous-secteur à travers la gestion durable et la valorisation de la faune et des aires protégées	
Indicateur	Intitulé:	Recettes fiscales spécifiques de la gestion du sous-secteur faune
	Unité de mesure	Mln
	Valeur de référence: Année de référence:	7.5E8 2019
	Valeur Cible Année cible:	9.0E8 2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHASSE Action 02: VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES Action 03: SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DES AIRES PROTEGEES Action 04: VALORISATION ET PROMOTION DES AIRES PROTEGEES Action 05: DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET FINANCEMENT DURABLE DES AIRES PROTÉGÉES	
DOTATIONS INITIALES	AE 3 641 601 355	CP 3 641 601 355
RESPONSABLE DU PROGRAMME	LEKEALEM JOSEPH,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 962 est l'émanation de la politique de développement à long terme du gouvernement contenue dans la vision de l'émergence à l'horizon 2035. Aussi, la mise en place dudit programme s'est justifiée d'une part, par le souci d'accroître les superficies de conservation des ressources naturelles et la diversité éco systémique, et d'autre part, par la conservation de celles-ci et leur valorisation pour en faire des pourvoyeurs de richesses et d'emplois.

De façon opérationnelle le programme 962 a pour objectif de contribuer à l'augmentation des recettes fiscales et par fiscales du sous-secteur à travers la gestion durable et la valorisation de la faune et des aires protégées.

le programme 962 a envisagé l'élargissement de son assiette fiscale à travers la création de nouvelles zones de chasse, l'élaboration des plans de gestion de ces zones de chasse, la signature d'un mémorandum d'entente avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs, dans la perspective de révision de la loi des finances en rapport aux différentes taxes liées à l'exploitation de la faune qui sont moins élevées à l'instar des autres pays africains, et la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la faune et des aires protégées.

La poursuite de la mise en place du processus allant vers l'implication des collectivités territoriales décentralisées et les communautés riveraines dans la gestion des ressources fauniques et des aires protégées et le souci d'accroître la contribution des recettes fiscales et parafiscales du sous-secteur ont également constitué le leitmotiv du programme.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Le taux de rendement du Programme 962 obtenu au 31 décembre 2020 est de **40,46 %**. Sur les cinq (5) actions du programme, cinq (5) résultats étaient attendus et les scores obtenus se présentent de la manière suivante :

Deux (02) indicateurs (Nombre de touristes/chasseurs dans les zones de chasse et montant de financement mobilisés) sont compris entre 50 et 100 %,

trois (03) indicateurs sont inférieurs à 50 %, Il s'agit :

Nombre de visiteurs dans les Aires Protégées

Recettes générées dans le sous-secteur

superficie d'Aires Protégées sous aménagement

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	**211 538 982 FCFA**	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	26,43%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 179 537 457	CP 3 179 537 457
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 462 063 898	Ecart CP 462 063 898
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 518 897 820	CP 2 397 358 799
TAUX DE CONSOMMATION	79,22 %	75,4 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	• Aucun projet d'investissement n'a été programmé pour le programme en 2020 par les soucis budgétaires. Pour les activités de fonctionnement programmés l'arrivée de coronavirus n'a pas permis le renseignement des indicateurs et l'atteinte des cibles ; Outre cette crise sanitaire et celles sécuritaires notamment au Nord-ouest et au Sud-ouest sans oublier la partie septentrionale, d'autre facteurs ont continué d'affecter le bon fonctionnement du programme à savoir : • Insécurité dans la partie septentrionale ; • Phénomène de braconnage ; • Empiétements divers des Aires Protégées (Orpaillage, transhumance transfrontalière etc.).	
PERSPECTIVES 2021	En 2021, il sera question de réactiver la chaine de production des recettes du programme 962. Les activités programmées et non réalisées en 2020 constitueront la priorité des interventions du programme.	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Le taux de rendement du Programme 962 obtenu au 31 décembre 2020 est de **40.46%**.

Action 01 AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHASSE

L'aménagement des zones de chasse constitue un enjeu majeur dans la poursuite de rentabilité des activités de conservation des ressources fauniques à travers la chasse sportive. Jusqu'à présent, les plans de tir exigés des amodiataires de Zones d'Intérêts Cynégétiques (ZIC) sont élaborés sur la base de la demande des quotas en fonction des espèces sollicitées. Il s'agit de passer au travers de la mise en oeuvre des activités de cette action, un nouveau palier dans la gestion durable des ZIC.

Cela suppose idéalement, de lancer au niveau national un processus de sondage pour estimer la ressource dans une dynamique d'engagement de gestion raisonnée et concertée de la faune, incluant d'ailleurs aussi bien la grande faune que la petite faune. Il faut pouvoir comprendre les dynamiques des populations de faune dans les différentes zones pour permettre la mise en place d'une réelle gestion cynégétique. L'ambition est de doter toutes les zones de chasse d'un plan de gestion qui guide les aménagements, les investissements, les prélèvements et les dispositions de lutte anti-braconnage pour préserver la ressource.

Depuis 2012 jusqu'à ce jour, l'on a observé un ralentissement de la chasse sportive en raison des problèmes sécuritaires qu'éprouvent la partie septentrionale du pays qui est la zone propice à l'activité cynégétique. Les nouveaux défis pour le programme partent de la valorisation des ZIC de la partie méridionale, à la mise en place des mesures incitatives au développement du tourisme cynégétique local afin d'accroitre les revenus issus de la chasse. Cependant, la restructuration de la filière de la chasse artisanale ainsi que la traçabilité des produits résiduels de la chasse sportive pour approvisionnerun marché urbain très demandeur est primordial pour ne pas concourir à la disparition d'espèces.Il s'agira concrètement pour y arriver, de poursuivre la création de nouvelles ZIC et Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire et d'accompagner les populations dans la gestion de cette ressource. Ce processus devra être soutenu par un travail de suivi, de sensibilisation et de contrôle depuis les zones de production jusque dans les marchés destinataires pour veiller au respect de la réglementation. Ainsi, il sera possible de créer ou de sécuriser des emplois dans la légalité et la durée. Dans le même temps, l'action cherche à appuyer les populations riveraines des zones de chasse pour le développement d'activités alternatives génératrices de revenus.

OBJECTIF	Gérer et exploiter durablement les zones de chasse							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de touristes chasseurs par an					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2019						
	Valeur de référence:	270.0						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	300.0					68,21	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	191 touristes chasseurs enregistrés						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	5 920 000	5 920 000	5 920 000	5 920 000	679 999	679 999	11,49 %	11,49 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'aménagement des zones de chasse constitue un enjeu majeur dans la pours conservation des ressources fauniques à travers la chasse sportive. Cela passe inventaires fauniques, l'élaboration ou la révision des plans de gestion et l'établissem Cynégétiques (ZIC). Cela suppose idéalement, de lancer au niveau national un processus de sondage pour estimer la ressource dans u concertée de la faune, incluant d'ailleurs aussi bien la grande faune que la petite faune. Il faut pouvoir comprend différentes zones pour permettre la mise en place d'une réelle gestion cynégétique. L'ambition est de doter de tout les aménagements, les investissements, les prélèvements et les dispositions de lutte anti-braconnage pour préserv Cependant, bien que toutes ces activités aient été mise en œuvre la crise sanitaire n'a							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Mise en œuvre des plans de gestion des ZIC et ZICGC : 1. Mise en œuvre de la stratégie nationale de Lutte anti braconnage dans les zones de chasses : - réalisation des inventaires fauniques ; 2. établissement des plans de tirs 3. 10PG des ZIC et ZIGC validés							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Crise sanitaire à coronavirus							
Perspectives 2021	Poursuivre avec la réalisation des inventaires fauniques, l'élaboration ou la révision des plans de gestion des ZIC et ZICGC et le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charge des amodiataires							

Action 02 VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

La valorisation des ressources fauniques contribue à l'augmentation des recettes fiscales et à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des aires protégées. Cette action qui a pour objectif d'augmenter la contribution des recettes fiscales du secteur faune, vise entre autre l'organisation du commerce du gibier ; la collecte des recettes fiscales ; l'appui à la gestion des redevances fauniques ; l'organisation du suivi de la mise en oeuvre des activités de la CITES ; et enfin l'appui aux initiatives de valorisation de la faune. A cet effet, il s'agira de promouvoir les ressources fauniques tout en respectant la réglementation mise en place au niveau national, et les différentes conventions ratifiées par le Cameroun en matière de gestion de la faune.

En réalité, il s'agit de considérer le secteur de la faune comme une véritable filière de production à part entière avec des activités classiques de gestion. Bien plus, en dehors de la valorisation de la faune des espaces naturels, le ministère souhaite promouvoir la production de gibiers dans les fermes et ranchs spécialisés (GAMEFARMING et GAME RANCHING) afin d'augmenter les volumes mis sur le marché tout en réduisant la pression sur le milieu naturel. Par ailleurs, une gestion participative de ces ressources contribuera à responsabiliser les communautés riveraines et à continuer de réduire les activités liées au braconnage.

Pour faciliter ce processus, il conviendra certainement de revoir la législation et la réglementation sur la faune, notamment pour inciter les investisseurs à s'engager dans la production de gibiers. En terme de recettes fiscales et parafiscales, la faune représentait en 2015 environ 1 milliard FCFA par an.

OBJECTIF	Augmenter la contribution du secteur faune à l'économie nationale							
Indicateur	Intitulé:		Recettes générées par le sous-secteur faune				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		Mln					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		750.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		900.0				26,42	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		211364632 FCFA					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	379 600 000	379 600 000	379 600 000	379 600 000	12 499 875	80 879 994	35,48 %	21,31 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La valorisation des ressources fauniques contribue à l'augmentation des recettes fiscales et à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des aires protégées. Cette action qui a pour objectif d'augmenter la contribution des recettes fiscales du secteur faune, vise entre autres l'organisation du commerce du gibier ; la collecte des recettes fiscales ; l'appui à la gestion des redevances fauniques ; l'organisation du suivi de la mise en œuvre des activités de la CITES ; et enfin l'appui aux initiatives de valorisation de la faune. A cet effet, il s'agira de promouvoir les ressources							

	fauniques tout en respectant la réglementation mise en place au niveau national, et les différentes conventions ratifiées par le Cameroun en matière de gestion de la faune. En réalité, il s'agit de considérer le secteur de la faune comme une véritable filière de production à part entière avec des activités classiques de gestion. Bien plus, en dehors de la valorisation de la faune des espaces naturels, le ministère souhaite promouvoir la production de gibiers dans les fermes et ranchs spécialisés (GAMEFARMING et GAME RANCHING) afin d'augmenter les volumes mis sur le marché tout en réduisant la pression sur le milieu naturel. Par ailleurs, une gestion participative de ces ressources contribuera à responsabiliser les communautés riveraines et à continuer de réduire les activités liées au braconnage.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	collecte des recettes fiscales (**211 364 632 FCFA**)
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• Inexistence d'une stratégie de valorisation des AP; • les activités de cette action ont été financées conjointement par le budget de l'Etat et par le Fonds Spécial de protection de la Faune.
Perspectives 2021	En 2021, nous débuterons avec l'élaboration des plans marketing des Aires Protégées, aussi nous ferons des exceptions pour la visites des zoos, il sera question de rendre gratuite l'entrée dans les zoos de LIMBE, GAROUA et YAOUNDE pour les élèves

Action 03 SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DES AIRES PROTEGEES

Dans les années 90, l'un des objectifs de la politique forestière du Cameroun était d'atteindre 20 % de la superficie classée en terme d'Aires Protégées qui sont le patrimoine naturel que l'Etat doit pouvoir préserver pour les générations futures.

Globalement, le nombre et la superficie des Aires Protégées ont augmenté ces deux dernières décennies pour se situer à 19,20 % de la superficie du territoire national, la plus recente étant la création du Parc National de Ma Mbed Mbed dans la Région de l'Extrême-Nord par Décret n° 2020/0003 du 07 janvier 2020 par le Prémier Ministre, Chef du Gouvernement. Pour être représentatif, le réseau actuel des Aires Protégées du Cameroun doit encore être complété avec une Aire Protégée marine en cours de création. On pense également pouvoir créer d'ici à 2021 au moins trois (3) nouveaux jardins zoologiques botaniques et poursuivre la réhabilitation des anciens. Si l'on peut se satisfaire du pourcentage actuel des superficies de conservation, la problématique pour le maintien de l'intégrité de ces espaces et de leurs ressources, continue sans cesse de se poser avec acuité dans toutes les aires protégées du territoire national.

Aussi, il apparait comme un défi de doter ces Aires Protégées d'un certain nombre d'éléments pour améliorer leur gestion efficiente. Pour ce faire, chaque Aire Protégée doit avoir un plan d'aménagement ou d'un plan de gestion selon les cas. Ce plan d'une durée de cinq (5) ans, fixe dans l'espace et le temps, les investissements et les activités appropriées pour que ces dernières remplissent au mieux les fonctions/rôles qui leur sont dévolus.

En effet, sur les trente-une (31) Aires Protégées, douze (12) sont dotées d'un Plan d'Aménagement, dont deux (2) en cours de révision et un (1) en cours d'élaboration. A terme, l'objectif est de passer de 2,23 millions d'hectares d'Aires Protégées sous aménagement à pratiquement son double pour couvrir les zones d'intérêts prioritaires. Les défis à relever pour respecter les directives d'aménagement sont énormes, à cela viennent s'ajouter les nouvelles menaces liées au grand braconnage transfrontalier, et les empiètements divers.

Pour y faire face, un Plan d'Action d'Urgence de Sécurisation des Aires Protégées (PAUSAP) avait été élaboré de concert avec tous les partenaires à la conservation. Ce plan reprend l'ensemble des actions, investissements, infrastructures à mener pour véritablement sécuriser les aires protégées du pays. C'est dans cet optique que la construction des bases vies, des casernes et postes avancées, éco lodges, mares, miradors, l'ouverture des pistes et leur entretien, l'achat des armes et autres équipements individuels pour les Ecogardes, les moyens de locomotion terrestre, aérien et maritime constituent une priorité pour cette action et même du Programme 962.

OBJECTIF	Superficie d'aires protégées sous aménagement							
Indicateur	Intitulé:		Superficie d'aires protégées sous aménagement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		ha					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		200000.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		6815856.0				0	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0 ha					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	684 942 000	684 942 000	364 942 000	364 942 000	118 003 142	71 119 997	32,33 %	19,49 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	• Coronavirus • Empiètement des AP • Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage • Développement des partenariats pour la gestion des aires protégées							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Lutte anti braconnage et Protection des Aires Protégées (15 opérations coups de poing réalisées) • 41 994 HJ hommes-jour							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• les activités de cette action ont été financées conjointement par le budget de l'Etat et par le Fonds Spécial de protection de la Faune. • Crises sanitaire et sécuritaire qui n'ont pas permis le déploiement des activités							
Perspectives 2021	le principale investissement retenu pour le compte de l'année 2021 portera sur l'élaboration des plans d'aménagement des parcs nationaux de Mpem et Djim et de la Vallée du Mbéré.							

Action 04 VALORISATION ET PROMOTION DES AIRES PROTEGEES

Les Aires Protégées du Cameroun regorgent d'une biodiversité riche et des paysages particuliers. Au- delà des objectifs de conservation de celles-ci, il s'agit également de pouvoir les valoriser au mieux à travers leur rapprochement au public et une véritable politique de viabilisation et de communication. Cette action vise notamment à intéresser les investisseurs privés ou associatifs à collaborer avec l'administration pour améliorer l'état de rentabilité des Aires Protégées.

Depuis quelques années, des memoranda d'entende ont été signés avec certaines communes pour davantage leur offrir des opportunités de valorisation de leurs richesses et d'améliorer parallèlement la gestion des Aires Protégées à travers un engagement contraignant des parties mises à contribution. L'objectif étant de responsabiliser les communautés locales pour qu'elles puissent être fières de leurs Aires Protégées et non la considérer seulement comme un garde-manger à ciel ouvert. Le Ministère des Forêts et de la Faune à travers cette action a pour ambition la création de Jardins zoologiques botaniques dans les principales villes du pays afin de contribuer ainsi directement à l'éducation environnementale des populations urbaines, et tout particulièrement à l'éducation des enfants.

Ceux-ci, quelle que soit leur condition, doivent pouvoir approcher de visu les principaux animaux phares de leur pays et découvrir ses plantes emblématiques. Les Zoo dans les villes doivent être interactifs avec les Aires Protégées classiques notamment pour faciliter les transferts d'animaux et de plantes.En particulier, leur intérêt est de pouvoir espérer un grand nombre d'entrées chaque année du fait de leur proximité avec le public.Pour les Aires Protégées de conservation classiques, les plans marketing doivent proposer des solutions adaptées à chaque cas particulier pour relever leur intérêt pour les visiteurs et pouvoir les attirer toujours davantage. L'action devra travailler au renforcement des capacités des services, intéresser des investisseurs nouveaux, collaborer avec les services en charge du tourisme, et globalement mieux communiquer sur le potentiel des Aires Protégées nationales afin d'attirer la clientèle. les zoonoses et autres menaces environnementales dont les animaux sont vecteurs font également l'objet d'une importance de premier ordre. L'ensemble des activités de marketing pourra se juger au regard du nombre d'entrées dans les Aires Protégées et les Zoo. Actuellement, le rythme est de l'ordre de 120.000 entrées par an, notamment grâce aux Zoo et sanctuaires.

OBJECTIF	Améliorer l'attractivité des aires protégées		
Indicateur	Intitulé:	Nombre de visiteurs dans les aires protégées.	TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 30,46
	Unité de mesure	nb	
	Année de référence:	2019	
	Valeur de référence:	100000.0	
	Année cible:	2022	
	Valeur Cible	115000.0	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	30 458 visiteurs	

CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	127 928 800	127 928 800	127 928 800	127 928 800	77 869 981	51 833 986	60,87 %	40,52 %

CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Dans les années 90, l'un des objectifs de la politique forestière du Cameroun était d'atteindre 20% de la superficie classée en termes d'Aires Protégées. Les Aires Protégées sont le patrimoine naturel que l'Etat doit pouvoir préserver pour les générations futures. Globalement, le nombre et la superficie des Aires Protégées ont augmenté ces deux dernières décennies pour se situer à 20,42 % de la superficie du territoire national. Pour être représentatif, le réseau actuel des Aires Protégées du Cameroun doit encore être complété avec une Aire Protégée marine en cours de création. On pense également pouvoir créer d'ici à 2021 au moins 3 nouveaux jardins zoologiques botaniques et poursuivre la réhabilitation des anciens. Si l'on peut se satisfaire du pourcentage actuel des superficies de conservation, la problématique pour le maintien de l'intégrité de ces espaces et de leurs ressources, continue sans cesse à se poser avec acuité dans toutes les aires protégées du territoire national.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Suivi des entrées dans les aires protégées ; • suivi du processus de création des Jardins zoologiques dans les régions de l'Est et du Sud, principalement à Bertoua et à Ebolowa
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• Inexistence d'une stratégie de valorisation des AP; • Crises sanitaire et sécuritaire qui n'ont pas permis le déploiement des activités.
Perspectives 2021	En 2021, il est projeté l'élaboration d'un plan de développement de l'écotourisme dans un premier temps, puis nous, poursuivrons la capitalisation des statistiques de cet indicateur dans les aires protégées.

Action 05 DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET FINANCEMENT DURABLE DES AIRES PROTÉGÉES

La dernière action du Programme 962 se concentre sur les aspects de développement institutionnel du secteur desAires Protégées et sur son financement durable. La décision a déjà été prise de créer une nouvelle institution qui sera en charge de la gestion des Aires Protégées sur l'ensemble du territoire. La priorité désormais est de conduire toutes les études et évaluations nécessaires pour définir ce que devra être cette institution dans la pratique pour qu'elle puisse assumer tous ses mandats.

Dans le même temps, on devra continuer et surtout renforcer et développer les mécanismes de financement permettant de couvrir les charges de sécurisation et de fonctionnement des Aires Protégées. Actuellement, l'ensemble des financements mobilisés annuellement avoisine les 10 milliards FCFA avec le concours des partenaires extérieurs. Mais cela reste très insuffisant au regard des besoins. On doit également pouvoir combiner les ressources issues du budget public, avec celles provenant des visites des Aires Protégées, celles des partenaires extérieurs dans le cadre de leurs programmes d'appui et enfin les financements novateurs conçus pour être durables comme la Fondation pour le Tri National de la Sangha (FTNS) sur le parc de Lobéké à titre d'exemple.Il faudrait pouvoir mobiliser globalement chaque année environ 11 milliards FCFA pour permettre d'assurer une conservation et une gestion rationnelle et efficace des Aires Protégées nationales et transfrontalières

OBJECTIF	Assurer le financement durable pour le fonctionnement de l'organe de gestion de la faune et des aires protégées.							
Indicateur	Intitulé:		Volume des financements mobilisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		Mds					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		10.2				77,25	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		7 880 409 000 FCFA					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	2 443 210 555	2 443 210 555	2 301 146 657	2 301 146 657	2 192 844 823	2 192 844 823	95,29 %	95,29 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Les Aires Protégées du Cameroun regorgent d'une biodiversité riche et des pa conservation de celles-ci, il s'agit également de pouvoir les valoriser au mieux à trave politique de viabilisation et de communication. Cette action vise notamment à intér collaborer avec l'administration pour améliorer l'état de rentabilité des Aires Protégées Depuis quelques années, des memoranda d'entende ont été signés avec certain opportunités de valorisation de leurs richesses et d'améliorer parallèlement la gestion contraignant des parties mises à contribution. L'objectif étant de responsabiliser les c fières de leurs Aires Protégées et non la considérer seulement comme un garde-mang Faune à travers cette action a pour ambition la création de Jardins zoologiques botan contribuer ainsi directement à l'éducation environnementale des populations urbai							

	enfants. Ceux-ci, quelle que soit leur condition, doivent pouvoir approcher de visu les principau plantes emblématiques. Les ZOO dans les vill aveclesAiresProtégéesclassiquesnotammentpourfaciliterlestransfertsd'animauxetdep espérer un grand nombre d'entrées chaque année du fait de leur proximité avec le pub Pour les Aires Protégées de conservation classiques, les plans marketing doivent p particulier pour relever leur intérêt pour les visiteurs et pouvoir les attirer toujours dava des capacités des services, intéresser des investisseurs nouveaux, collaborer avec les mieux communiquer sur le potentiel des AP nationales afin d'attirer la clientèle. Les zoonoses et autres menaces environnementales dont les animaux sont vecteu premier ordre. L'ensemble des activités de marketing pourra se juger au regard du no ZOO.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Développement et renforcement de l'organe de gestion de la faune et des Aires Protégées
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Capitalisation des financements de certains partenaires techniques de la conservation : (PSMNR), Fonds Commun, FEDEC, FTNS, AWF, UICN, WWF, WCS…
Perspectives 2021	En 2021, nous procéderons à la validation de l'étude sur la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la faune et des aires protégées, tout en poursuivant la capitalisation des financements des partenaires techniques.

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 963

VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES

Responsable du programme

DJOGO TOUMOUKSALA

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le souci d'augmenter le pourcentage de transformation des ressources ligneuses et non ligneuses ainsi que la gamme des essences récoltées dans nos forêts, le Programme 963 durant les années à venir, va mettre un accent majeur sur la filière bois où se trouvent les plus grands gisements de valeur ajoutée avec des possibilités importantes de création d'emplois ainsi que sur les produits forestiers non ligneux, longtemps délaissés, mais qui présentent un potentiel de croissance important pour les produits de récolte en milieu naturel mais aussi pour ceux qui peuvent être plantés. Le bois énergie quant à lui est une source d'énergie renouvelable, sa contribution dans la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie pour les populations vulnérables reste significative, et pourra s'accroitre au fil des ans.

Le programme 963 compte se concentrer sur la transformation plus poussée du bois et le développement des filières de produits forestiers non ligneux. Son objectif est d'optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses du pays et de permettre notamment d'augmenter le volume de bois transformé légal mis sur le marché, la quantité de Bois énergie et des Produits Forestiers Non ligneux légaux mis sur le marché ainsi que le nombre d'emplois directs dans ces filières. On cible passer de 1 584 728,749 m^3 en 2019 à au moins 1 900 000 m^3 en 2024 voire 2 500 000 m^3 de bois débités légaux mis sur le marché en 2030. On projette également passer de 36 035,37 tonnes en 2019 à au moins 68 000 tonnes en 2024 voire 105 000 tonnes de Bois énergie et des PFNL légaux mis sur le marché en 2030. On pourrait ainsi passer de 36 640 emplois en 2019 à au moins 42 000 emplois en 2024 voire 50 000 emplois en 2030.

Dans le souci d'augmenter le pourcentage de transformation ainsi que la gamme des essences récoltées dans nos forêts, le troisième cycle triennal du Programme 963, va mettre un accent sur tout le segment majeur de la filière forestière où se trouvent les plus grands gisements de valeur ajoutée avec des possibilités importantes de création d'emplois. Il en est de même pour les produits forestiers non ligneux, longtemps délaissés, mais qui présentent un potentiel de croissance important pour les produits de récolte en milieu naturel mais aussi pour ceux qui peuvent être plantés. Le bois énergie quant à lui est une source d'énergie renouvelable, sa contribution dans la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie pour les populations vulnérables reste significative, et même pourra s'accroître au fil des ans ce qui aggravera la déforestation dans les zones sèches.

OBJECTIF	Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses	
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'emplois directs des filières bois et produits forestiers non ligneux.
	Unité de mesure	nbE
	Valeur de référence: Année de référence:	37000.0 2019
	Valeur Cible Année cible:	40000.0 2022

ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: PROMOTION DES ESSENCES ET COMMERCIALISATION DU BOIS Action 02: ENCOURAGER LA TRANSFORMATION PLUS POUSSEE DU BOIS Action 03: PILOTAGE DU PROGRAMME Action 05: DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES BOIS ÉNERGIE Action 06: DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)	
DOTATIONS INITIALES	AE 9 113 712 846	CP 3 914 214 846
RESPONSABLE DU PROGRAMME	DJOGO TOUMOUKSALA,	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les résultats de l'étude portant sur l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun réalisée par le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) sur la commande du MINFOF ont permis de reconsidérer le nombre d'emplois directs générés par l'exploitation forestière. Ces emplois directs qui ont été estimés à 23 000 en 2012 et atteints 33 900 en 2017 devaient augmenter de 1 100 pour atteindre une valeur de 35 000 emplois en 2018. Cette augmentation visée est fonction de l'augmentation de la valeur ajoutée par l'exportation des produits finis, du rendement- matière en usine, et de la promotion des produits forestiers.

La loi forestière et l'Ordonnance de 1999 ont prescrit la transformation des grumes à un taux d'au moins 70% par les entreprises locales. Malheureusement, le taux de transformation locale n'a pas encore atteint le seuil de 100%. Pour atteindre cet objectif, les effets visés par le programme 963 en 2018 étaient l'élargissement de la gamme des essences exploitées par l'utilisation des essences peu connues au niveau national et international, l'approvisionnement du marché intérieur de bois par du bois légal, la diversification des produits transformés localement (valorisation des rebuts de l'exploitation forestière), la gestion durable du bois énergie et des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Sur le plan artisanal, l'essentiel des produits est destiné au marché intérieur., Les acteurs doivent accepter de changer de système de production pour désormais travailler dans la légalité, tout en améliorant leur productivité, la qualité des produits et la fiabilité des services. Aussi, la restructuration en cours du Centre de Promotion du Bois de Yaoundé en vue de sa modernisation, permettra d'améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois et de relever le rendement matières. Dans le but de garantir la qualité des produits bois, la vulgarisation des normes de séchage doit se poursuivre, de même que l'adoption des normes de classement qualitatif des grumes issues des forêts naturelles et normes de cubage des grumes, et l'identification des nouvelles normes.

Quant au bois énergie et aux produits forestiers non ligneux (PFNL), l'organisation et la formation des acteurs, ont favorisés l'augmentation des quantités de charbon de bois et bois de chauffe mis sur le marché, ainsi que les quantités des PFNL à l'export et dans le marché local. Ce qui a permis d'accroître leurs valeurs et relever leurs contributions à la sécurité alimentaire et à la promotion de l'auto emploi par la création des PME spécialisées.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

L'état de mise en œuvre de ce programme enregistre de manière globale un taux de rendement de **92,71%**. De manière spécifique. Des cinq (05) résultats attendus au 31 décembre 2020,

- **deux (02) actions ont dépassé leurs objectifs de 100 %**
- promotion des essences et commercialisation du bois à 115,41 %;
- développement de la filière bois-énergie à 108,48 %;
- **deux (02) actions n'ont pas atteint leurs objectifs ciblés**
- Encourager l'intensification de la valorisation du bois à 0 %.
- développement des filières des produits forestiers non ligneuxà 25,64 %
- **une (01) action est comprise entre 50 et 100 %**
- pilotage du programme, 75 %

En effet, ***1 731 153,98 m³***de bois des essences de promotion ont été commercialisés, 0 artisans aux métiers bois formés, ***28 205,26*** tonnes métriques de bois énergie ont été mises sur les marchés, et 1 627,99 tonnes des Produits Forestiers Non Ligneux exportées. En ce qui concerne le volume de bois débité légal, 416 696,014 m^3 de bois débité légal ont été mis sur le marché, soit un taux de réalisation de **83,34 %.**

Quant au nombre d'emplois, l'évaluation des unités de transformation du bois, le décompte effectué dans les sociétés d'exploitation forestière et valorisation des PFNL ont permis d'estimer les emplois directs

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	37458 emplois	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	60,12%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 9 621 234 561	CP 4 421 736 561
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -507 521 715	Ecart CP -507 521 715
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 9 469 294 264	CP 4 174 722 095
TAUX DE CONSOMMATION	98,42 %	94,41 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Mise en place des mécanismes essentiels (Plateforme logicielle, fiches de collecte, base de données) aux fins de capter les informations statistiques relatives aux emplois créés et aux ressources ligneuses et non ligneuses ; - capitalisation des résultats liés aux emplois à travers les rapports d'activités des opérateurs économiques de la filière bois ; - Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat, du Fonds commun et du Fonds spécial de développement forestier.	

PERSPECTIVES 2021	En 2021, nous allons encourager et accompagner la création des Entreprises forestières demandeuses en vue de capter le flux d'emplois généré dans le secteur forestier. Aussi, nous réaliserons une étude analytique sur les emplois crées. Également, nous poursuivrons la réalisation des activités des Actions contribuant au développement de la croissance et de l'emploi et la promotion de l'auto-emploi à travers la participation et l'animation des foires auxquelles le MINFOF prend part.

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

L'état de mise en œuvre de ce programme enregistre de manière globale un taux de rendement de **92.71%**.

Action 01 PROMOTION DES ESSENCES ET COMMERCIALISATION DU BOIS

La contrainte principale qui limite les possibilités de commercialisation des bois sur les marchés est que seules quelques essences (environ 60 essences) sont connues et demandées parmi les 300 espèces exploitables au Cameroun. En réalité, on pourrait prélever beaucoup plus de tiges en forêt, sans pour autant la mettre en danger, pour peu que l'on soit capable de vendre davantage d'essences sur les marchés et de respecter les règles de gestion forestière durable. Pour ce faire, plusieurs taches concourantes seront réalisées au cours du 3eme triennat dans le cadre des deux activités suivantes :la vulgarisation des essences forestières et l'organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB).

OBJECTIF	Augmenter le volume de bois transformés et/ou promus commercialisés							
Indicateur	Intitulé:		Volume de bois transformés et promus commercialisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		m3					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		1400000.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		1700000.0				115,41	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		1 731 153,98 m3 d'essences transformées et promues commercialisées					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	67 580 739	67 580 739	67 580 739	67 580 739	22 342 983	17 619 985	33,06 %	26,07 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Les forêts camerounaises regorgent plus de 300 essences forestières exploitables. Parmi elles, seules environ 60 essences sont connues, en termes de propriétés physicochimiques et mécaniques. Qui plus est, une vingtaine d'entre elles est extrêmement sollicitée, ce qui finalement crée une menace sur la durabilité de la ressource. Pourtant, il est possible de diminuer cette pression en les substituant par les essences aux propriétés équivalentes, qualifiées d'essences peu ou pas connues. L'objectif de cette action est de promouvoir les essences peu ou pas connues, pour non seulement accroître les volumes de bois mis sur le marché, mais aussi et surtout de diversifier les essences commercialisées. Ce faisant, les activités de l'action permettront de passer de 1 308 793,72 m^3 de bois légal commercialisé en 2018 à 1 700 000 m^3 en 2021. De nombreuses activités concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action ont été réalisées au cours des derniers exercices et des résultats probants ont été enregistrés. Beaucoup d'entre elles vont se poursuivre, ensemble les nouvelles activités et tâches. Il							

	s'agit notamment de : - la sensibilisation et la vulgarisation de 10 fiches techniques des essences de promotion (substitution des essences) dans les Régions de l'Est, du Nord, de l'Adamaoua et Littoral ; • la participation du MINFOF à 04 foires nationales (FIDD, FOTRAC, SIALY, FEBASI) et à une foire internationale (DUBAI WOODSHOW) en vue d'un élargissement de la gamme des essences exploitées ; - la réédition du guide explicatif des procédures du Marché Intérieur du Bois ; • l'identification des sites physiques MIB potentiels dans les Régions du Sud, de l'Est, du Nord –Ouest, de l'Ouest et du Centre, par l'actualisation et la simplification des procédures d'octroi et de gestion des Permis de Bois d'œuvre (PEBO) en vue de l'approvisionnement du MIB ; • l'organisation d'une session du comité de suivi du MIB ; • la poursuite de la construction de l'Immeuble siège COMIFAC.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Sensibilisation et vulgarisation des fiches techniques des essences de promotion (substitution des essences) dans les Régions du Centre (Nanga-Eboko), Est (Batouri), Littoral (Edéa) et Sud (Ambam) ; • Participation du MINFOF à quatre (04) foires nationales (FIDD, FOTRAC, SIALY, FEBASI) et une foire internationales (DUBAI WOODSHOW) ; • Organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB) : opérationnalisation du marché intérieur de bois ; • Poursuite de l'identification des sites physiques MIB potentiels dans toutes les régions ; • Procédures d'octroi et de gestion des PEBO en vue de l'approvisionnement du MIB actualisées et simplifiées ; • Effectuer des tests des procédures simplifiées de ravitaillement des rebuts/ bois abandonnés et des tiges résiduelles, élaborées en vue de faciliter l'approvisionnement du MIB; • Création des différents groupes de travail ; • Tenue d'une session du comité de suivi du MIB ; • construction de l'Immeuble siège COMIFAC en cours.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• Un accent a été mis sur l'organisation des réunions de concertation et des missions de collecte d'informations sur les essences de promotion et de commercialisation du bois ; • Le MINFOF a honoré plusieurs sollicitations de participation aux foires nationales et internationales aux fins de promouvoir les essences camerounaises ligneuses et non ligneuses ; • Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat (immeuble COMIFAC), du Fonds commun (organisation du Marché intérieur du Bois) et du Fonds spécial de développement forestier (vulgarisation des fiches techniques, foires).

Perspectives 2021	Pour 2021, il sera question pour nous de poursuivre l'actualisation de la liste des essences de promotion, la promotion du bois camerounais sur le plan national, régional, sous régional et international. Dans la même perspective, en 2021 nous poursuivrons les activités du projet pilote MIB et développer une stratégie d'approvisionnement du MIB et l'étude sur la taxation du bois devant approvisionner le MIB. Enfin, nous relancerons le processus d'acquisition d'un Serveur pour le déploiement de l'application du MIB et les tests des différentes procédures d'octroi et de gestion des PEBO et de mise à disposition des rebuts/ bois abandonnés, ainsi que des tiges résiduelles.

Action 02 ENCOURAGER LA TRANSFORMATION PLUS POUSSEE DU BOIS

La seconde action du Programme 963 va se pencher sur les questions techniques et organisationnelles depuis l'abattage certes, mais surtout depuis l'entrée usine en passant par les différentes étapes de la chaine de transformation. Et cela doit concerner d'une part, les filières industrielles et d'autre part, les filières artisanales. Sachant que les deux systèmes de production sont souvent interconnectés avec des industriels qui rachètent des bois chez des artisans pour les transformer, ceux-ci utilisent des bois issus des usines ou des exploitations forestières industrielles, y compris les rebuts, écarts, déchets, bois abandonnés, culées, etc., pour les transformer.

L'encouragement à l'intensification de la valorisation du bois passerait principalement par le renforcement des capacités des acteurs de la filière bois aux fins de l'augmentation des rendements matières obtenus. C'est dans cette action que repose le plus grand emploi direct enregistré dans le programme 963, soit environ 50 % d'emploi global obtenu.

Dans l'optique d'augmenter considérablement ce nombre d'emplois, ladite action va continuer à mettre l'accent dans la formation et la professionnalisation des acteurs sur l'ensemble de la chaine de valeur depuis l'abattage du bois jusqu'au produits semi-finis et finis y compris la valorisation des résidus du bois à tous les niveaux.

OBJECTIF	Améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroitre le rendement matière							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'artisans et industriels renforcés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		2040.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		2340.0				0	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0 artisan et industriel formé pour atteindre 2040					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	86 202 395	86 202 395	86 202 395	86 202 395	24 163 000	18 871 000	28,03 %	21,89 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Suivant les dispositions de l'article 71 (1) (nouveau) de l'Ordonnance n° 99/001 du 31 août 1999 complétant certaines dispositions de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche les grumes sont transformées par essence à hauteur de 70 % de leur production par l'industrie locale pendant une période transitoire de cinq (5) ans à compter de la date de promulgation de la présente loi. Passé ce délai, l'exportation des grumes est interdite et la totalité de la production nationale est transformée par l'industrie locale. Toutefois, sous réserve du paiement d'une surtaxe, l'exportation des grumes pourra se poursuivre dans le cadre de la promotion de certaines essences. La liste desdites essences, les taux de surtaxe et ses modalités d'application sont fixés par voie réglementaire". Cette mesure trouve sa justification dans la plus-value en termes de							

	ressources financières que procurerait le bois transformé par rapport au bois exporté sous forme de grume. Plus la transformation est poussée, plus elle rapporte à l'économie locale, en termes d'emplois, de taxes, impôts et même de disponibilité des rebuts de scierie valorisables. Elle contribue par ailleurs à améliorer le rendement matière. Jusqu'ici, la majorité des unités de transformation se limitent malheureusement à la première transformation. Cette action a vocation à encourager les unités de transformation de bois à transformer davantage le bois en passant de la première à la deuxième, troisième, voire quatrième transformation. Dans ce sens, son objectif est d'améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroître le rendement-matière. Il est envisagé de passer de 111 artisans formés en 2018 à un cumul triennal de 495 en 2021. A partir de 2020, le nombre d'artisans formés régressera à 100 par an en raison du cadrage budgétaire qui limite fortement le montant du budget affecté à cette action. Ainsi, l'encouragement de la transformation plus poussée du bois se fera principalement à travers: • la restructuration et l'amélioration des performances du Centre de Promotion du Bois (CPB) afin de rendre plus compétitif ; • le perfectionnement des artisans et apprentis sur les métiers du bois ; • la cartographie et l'évaluation technologique des UTB qui aboutira à la production d'une carte de localisation des UTB et leurs descriptions technologiques; • la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation des sous-produits bois ; • l'élaboration des Normes sur la transformation du bois et produits dérivés pour des produits finis bois compétitifs. La poursuite du processus d'homologation des normes de cubage et de classements des grumes dont le ''draft 0'' est disponible, sera prioritaire. Ces normes viendront s'ajouter aux 29 autres existantes. • le renforcement de capacités techniques et matérielles des services de la DPT par l'assistance technique.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Réalisation d'une étude sur la mise en place d'une fiscalité incitative sur les bois destinés au MIB, • Réalisation d'une étude sur la création d'un guichet unique des Entreprises forestières ; • Adoption de sept (07) normes de séchage du bois ; • Formation de 200 artisans en séchage du bois et en fabrication des ouvrages en panneaux de bois massif à lames continues ; • Formation des opérateurs économiques sur le remplissage de documents sécurisés et le rapport d'activité annuel ; • Evaluation technologique des Unités de Transformation de Bois (UTB) par l'Assistance Technique (AT) auprès de la Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers (DPT) ;

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Il y a deux (02) sources de financements : • 1ee source Fonds CAS : il n'y a pas encore de financement • 2ème source FC : la procédure de sélection du prestataire pour la fourniture du matériel en cours
Perspectives 2021	En 2021, plusieurs actions seront menées, il s'agira pour nous de sensibiliser les acteurs de la filière bois en vue de poursuivre la mise en œuvre du plan d'industrialisation du secteur bois. Il nous reviendra également d'équiper en matériels techniques le Centre de Promotion du Bois (CPB) en vue de sa restructuration effective et poursuivre le renfoncement des capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans du bois. Nous serons également amenés à vulgariser les 07 normes sur le séchage du bois et leur application et d'élaborer le catalogue des Unités de transformation de Bois (UTB), tout en poursuivant le recensement des PME et TPE de transformation de bois. Nous identifierons également les projets de normes sur la transformation du bois et produits bois, et assurerons le suivi continu des autorisations de valorisation des rebuts de l'exploitation forestière. Enfin, courant l'exercice à venir, il sera question pour nous de recenser et catégoriser les matériels de transformation de bois, et élaborer le projet de la mise en place de la deuxième phase du projet d'assistance technique auprès de la DPT.

Action 03 PILOTAGE DU PROGRAMME

L'action de pilotage contribue à l'amélioration des conditions de travail du personnel et de la performance du programme notamment à travers la planification, la programmation, la mise en oeuvre et l'évaluation des activités pour l'atteinte des objectifs fixés. Cette nouvelle action née des difficultés rencontrées par les acteurs du programme lors de l'élaboration des documents budgétaires s'articulera sur :

- l'optimisation du rendement des personnels au sein du programme par la ténue d'au moins seize (16) dialogues de gestion par an ;
- la maîtrise des effectifs et de la masse salariale des personnels du programme 963.

OBJECTIF	Améliorer le cadre et les conditions de travail du personnel du programme							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de diialogue de gestion ténu				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		16.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	8 908 514 425	3 709 016 425	9 416 036 140	4 216 538 140				

Action 05 DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES BOIS ÉNERGIE

L'exploitation des ressources ligneuses comme bois-énergie contribue de manière significative à la dégradation des formations végétales et à l'avancée du désert dans les zones sèches. Cette action vise principalement à ravitailler les besoins en bois énergie en travaillant sur tous les segments permettant d'améliorer les rendements de carbonisation (fours, fosses), les rendements de consommation (réchauds, fours, braseros), les conditions de mise en marché (emballages, transports, stockages), la valorisation des déchets (sciures, copeaux, déchets végétaux), etc. L'utilisation du bois énergie ne pose pas en elle-même de problèmes environnementaux, mais la surexploitation des sites de collecte, d'où la nécessité d'augmenter la production (plantations privées, forêts communales et communautaires entamées dans les Régions de l'Extrême-Nord et du Nord) et la rationalisation de l'utilisation pour améliorer les rendements et réduire la demande par unité de consommation.

A raison de la problématique du bois énergie dans la partie septentrionale du pays, un Projet Pilote de Gestion et de reboisement du bois énergie dans les Régions de l'Extrême-Nord et Nord a été mis en place en 2012 avec pour effet d'implémenter les résultats obtenus dans les zones de savanes sèches et humides. A ce jour, des extrants ont été atteints conjointement avec la réalisation des autres activités dans le reste du pays.Au-delà de se focaliser sur les énergies renouvelables, l'on voudrait d'abord marquer un temps d'arrêt sur la valorisation des ressources forestières tant de plantations que des résidus de l'exploitation forestière et de la transformation des usines. En effet, l'exploitation de ces ressources éviterait d'énormes gâchis souvent orchestrés lors d'une exploitation forestière ou d'une transformation du bois. Par ailleurs, il est envisagé de pourvoir faciliter lamise en place des mécanismes de ravitaillement de la partie septentrionale par le bois ou Bois-Energie par des plantations ou provenant de la zone soudanienne.

OBJECTIF	Accroître l'offre de bois-énergie légal sur le marché							
Indicateur	Intitulé:		Quantité de bois-énergie mis sur les marchés par an en tonnes métriques				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		TM					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		23000.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		30000.0				108,48	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		28 205,26 tonnes métriques de bois					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	37 037 280	37 037 280	37 037 280	37 037 280	6 162 780	4 340 940	16,04 %	11,72 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	• L'exploitation des ressources ligneuses comme bois-énergie contribue de manière significative à la dégradation des formations végétales et à l'avancée du désert dans les zones sèches. Cette action a pour objectif principal d'accroître l'offre de bois-énergie légal sur le marché afin de combler les besoins des ménages en s'appuyant sur les leviers ci-après : • l'amélioration du cadre légal et réglementaire du bois énergie facilitant							

	ainsi l'accès à la ressource; • l'organisation de la filière bois énergie pour bien la structurer; • la sensibilisation des détenteurs de la ressource pour la mise à disposition des rebuts de bois aux charbonniers en vue d'accroître le volume de charbon produit. • Pour faire face à la problématique du bois énergie dans la partie septentrionale du pays, un Projet Pilote de Gestion et de reboisement du bois énergie dans les Régions de l'Extrême-Nord et du Nord a été mis en place en 2012 et clôturé en 2017. Il a permis la concrétisation de beaucoup de résultats parmi lesquels : • la construction de 04 marchés ruraux de bois énergie ; • l'accompagnement des populations pour la création de 15 nouvelles forêts communautaires pour la production du bois énergie; • l'accompagnement des communes et des forêts communautaires pour le reboisement ; • l'identification et la matérialisation de 13 bassins de production. • A ce jour, biens des extrants ont été atteints conjointement avec la réalisation des autres activités dans le reste du pays. Ces résultats sont : • la poursuite de la mise œuvre des activités du Projet pilote de gestion et de reboisement de la filière bois énergie dans les Régions de l'Extrême-Nord et Nord du Cameroun, notamment la matérialisation de 13 bassins sur 20 identifiés, par la pose des plaques de signalisation, le Reboisement de 20 ha, la signature de 17 conventions d'assistance avec plusieurs acteurs ; • l'accompagnement de 05 communes pour 01 marché urbain sécurisé ; • l'accompagnement 01 organisation des acteurs légalisée et 15 nouvelles communautés dans le processus d'obtention des forêts communautaires pour la production du bois énergie et leur gestion, enfin la définition des conditions d'exploitation du bois énergie ; • l'accompagnement des groupes organisés dans la carbonisation des rebuts dans 09 scieries (SFID, SFIL, ALPICAM, CFC, GRUMCAM, SEFAC, STBK, WIJMA, CFK) en vue de l'augmentation des rendements en charbon ; • la vulgarisation du guide d'information et de sensibilisation sur la production du charbon de bois légal en vue de l'utilisation des techniques améliorées de carbonisation ; • la sensibilisation des détenteurs d'UTB et populations sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois dans la région du Centre ; • le développement d'une application de collecte et compilation des statistiques sur le Bois-Energie. • Au-delà de se focaliser sur les énergies renouvelables, l'on voudrait d'abord marquer un temps d'arrêt sur la valorisation des ressources forestières tant de plantation que des résidus de l'exploitation forestière et de la transformation des usines. En effet, l'exploitation de ces ressources éviterait

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Accompagnement des groupes organisés dans la carbonisation des rebuts autour des UTB ; • Vulgarisation du guide d'information et de sensibilisation sur la production du charbon de bois légal ; • Sensibilisation des détenteurs d'UTB et populations sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois dans la région du Centre ; • Déploiement d'une application de collecte et compilation des statistiques sur le bois énergie et les PFNL ; • Formation des responsables des services déconcentrés sur l'utilisation de l'application de collecte.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	• Acquis du Projet bois énergie surtout dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord; • Accroissement de la production du charbon à partir des rebuts de scierie et de ceux disposant du permis spécial du charbon vert ; Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat (projet pilote bois énergie), du Fonds commun (projet pilote bois-énergie, déploiement de l'application de collecte et compilation des statistiques), du Fonds spécial de développement forestier (organisation des acteurs de la filière bois-énergie, production et commercialisation du bois énergie légal) et l'accompagnement de la GIZ (guide d'information et de sensibilisation et carbonisation des rebuts de scierie)
Perspectives 2021	Courant l'exercice à venir, nous poursuivrons la Collecte des données statistiques relatives au bois énergie dans toutes les Régions et Départements. Aussi, nous renforcerons l'organisation des acteurs des filières bois-énergie, et la professionnalisation des acteurs des filières bois-énergie. Nous déploierons l'application sur la collecte et la compilation des données sur le bois énergie et les PFNL dans toutes les Régions.

Action 06 DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Les PFNL exploités localement par les populations sont nombreux, mais faisant l'objet d'un commerce intense sont près d'une vingtaine, que ce soit pour les besoins de l'industrie ou pour l'alimentation. Le problème central de ces filières PFNL se trouve au niveau de leur structuration, de leur organisation et surtout de leur capacité à planifier leurs opérations, gérer la ressource, les transports, la transformation et maîtriser les marchés. Plus un produit se commercialise en frais (exemple du Gnetum), plus son commerce est sensible aux aléas. A l'inverse, si on peut le transformer ou le préparer en fonction des besoins du marché, sa sensibilité diminue. L'action vise à accompagner les opérateurs de ces diverses filières et leurs syndicats représentatifs pour améliorer leurs performances, mieux gérer la ressource, les rendre plus professionnelles et plus compétitives

OBJECTIF	Accroître l'offre et la valeur des PFNL							
Indicateur	Intitulé:		Valeur des PFNL commercialisée par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		Mds					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		7.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		8.0				25,64	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		1 627,99 tonnes de PFNL exportés					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	14 378 007	14 378 007	14 378 007	14 378 007	3 000 000	3 000 000	20,87 %	20,87 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	• Les PFNL exploités localement par les populations sont nombreux, mais ceux faisant l'objet d'un commerce intense sont près d'une vingtaine. L'exploitation de ces PFNL fait face à un problème de structuration, d'organisation des filières associées ainsi que de transformation et de maîtrise des marchés. Plus un produit se commercialise à l'état frais (exemple du Gnetum), plus son commerce est sensible aux aléas climatiques. A l'inverse, si on peut le transformer ou le conditionner en fonction des besoins du marché, cette sensibilité diminue. Cette action vise à promouvoir le développement de la transformation des PFNL à travers : • l'amélioration du cadre légal et règlementaire pour faciliter l'accès à la ressource ; • l'organisation de la filière PFNL ; • le développement de la filière Bambou au Cameroun							

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• La révision du Plan National de Développement des Produits Forestiers Non Ligneux (PND) ; • Tenue d'un Comité Consultatif National du Plan national de développement (PND) des PFNL sur les orientations de gestion des PFNL ; • Elaboration d'un projet de décision portant classification et fixant la liste des produits forestiers non ligneux ; • Elaboration d'un projet d'arrêté portant modalité d'exploitation des PFNL avec une proposition de décision sur la catégorisation des PFNL ; • Elaboration du Programme National de Développement du bambou ; • Tenue d'une session de comité du Programme National de Développement du Bambou ; • Elaboration d'un Plan de promotion du bambou ; • Encadrement des groupes d'acteurs des filières PFNL ; • Poursuivre l'opérationnalisation de l'application sur la collecte des données de PFNL ; • Animation d'un groupe de travail en charge d'élaborer un projet de texte relatif au suivi de l'exploitation, de la commercialisation et de l'exportation des PFNL/Produits spéciaux issus de la domestication.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Action impactée par le COVID-19, Cependant Seul les Régions de l'Adamaoua, du Nord, du Nord et du Sud ont transmis leurs données
Perspectives 2021	En 2021, plusieurs actions seront menées dans le cadre de cette action. Il s'agira dans un premier temps d'améliorer la Collecte des données statistiques des PFNL et au bois énergie dans toutes les Régions et Départements, tout en optimisant le suivi et l'organisation des acteurs des filières PFNL. Il sera également question de professionnaliser les acteurs des filières PFNL et vulgariser le manuel de cogestion de la ressource PFNL. Nous nous emploierons également à faire signer les projets de textes relatifs au cadre légal et réglementaire des PFNL, et traduire et vulgariser le Plan National de Développement des Produits Forestiers Non Ligneux ainsi que le Programme National de Développement du Bambou. Enfin, nous poursuivrons le déploiement de l'application relative au système de collecte et d'analyse des données PFNL au niveau national, tout en suivant les cinq (05) initiatives de développement du Bambou.

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le bilan de la mise en œuvre des programmes du Ministère des Forêts et de la Faune en 2020, a permis d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique, mais également d'entrevoir des perspectives à court et à moyen terme, eu égard aux leçons apprises. De manière générale, la mise œuvre du Budget Programme aura également permis au Ministère des Forêts et de la Faune, de corriger les manquements observés au cours des exercices antérieurs.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

En vue d'atteindre les objectifs assignés par le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), le Ministère des Forêts et de la Faune s'est fixé comme objectif « d'assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durables des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures ».

Pour atteindre cet objectif, les priorités du Sous-secteur ont été axées sur :

- l'aménagement et la valorisation durables des concessions forestières, des produits de la filière bois et des produits forestiers non ligneux ;
- la promotion d'un système de gestion participative au bénéfice des communautés rurales;

3.2. LEÇONS APPRISES

Dans le but de mieux capitaliser tous les atouts de notre sous-secteur et de tendre vers une performance plus efficiente, à travers tous les instruments de pilotage, la gestion axée sur les résultats, le budget-programme, le Ministère des Forêts et de la Faune envisage courant l'exercice budgétaire 2020 de :

- assurer la pleine gestion stratégique du sous-secteur ;
- renforcer la coopération, le partenariat et le suivi des programmes ;
- améliorer la Gestion des Ressources Humaines ;
- renforcer la fonction financière et améliorer la gestion des ressources matérielles, humaines et documentaires ;
- lutter contre la corruption et les mauvaises pratiques ;
- rechercher les financements extérieurs ;
- améliorer les conditions de travail des collaborateurs ;
- promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur.

3.3. PERSPECTIVES 2021

Les activités majeures pour lesquelles les financements vont être sollicités pour l'exercice 2021 se résument ainsi:

Programme 960 : **Gouvernance et appui institutionnel dans le Sous-secteur Forets et Faune**

le renforcement des actions du cadre logique harmonisé, avec le concours de l'Institut National de la Statistique, pour le suivi du développement d'outils de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des statistiques forestières et fauniques ;
l'identification des enseignements relatifs au mode de gestion et à l'organisation du travail et la planification des activités pertinentes permettant l'atteinte des résultats ;
l'organisation des dialogues de gestion pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie ;
l'élaboration des divers documents de planification, de programmation et de rapportage ;
la finalisation du plan triennal de formation et l'organisation de la préparation militaire supérieure des personnels du corps des eaux et forêts ;
la couverture médiatique des activités sous sectorielles ;
l'élimination des opportunités de corruption dans le sous-secteur forêt et faune à travers l'audit et le contrôle des structures ;
l'alignement des interventions des partenaires techniques et financiers au cadre logique du département ministériel ;
l'amélioration du cadre de travail, de la gestion des ressources humaines et de la qualité de la dépense publique ;
l'amélioration de la gestion des ressources matérielles et documentaires à travers la modernisation du système d'archivage ;
la promotion du bilinguisme et des règles de « best practice » dans les structures.

•**Programme 961** : **Aménagement et renouvèlement de la ressource forestière**

la sécurisation des forêts du domaine forestier permanent ;
le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production ;
le développement et la mise en place de la 2eme phase du Système Intégré de Gestion des Informations Forestières (SIGIF), dont l'objectif est d'améliorer le système de vérification de la légalité et de la traçabilité des bois du Cameroun ;
la contribution à la restauration des paysages forestiers ;
l'appui au reboisement dans certaines communes du territoire national ;
la poursuite de la construction de l'immeuble siège du MINFOF ;
le développement des plantations dans les réserves forestières et périmètres de reboisement de l'Etat, avec pour objectif de développer et d'entretenir annuellement 40 000 hectares de plantation forestière à travers la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières.

•**Programme 962 : Sécurisation et valorisation de la faune et des aires protégées**

le suivi de la gestion de la faune dans les zones de chasse à l'effet de s'assurer du respect des prescriptions et des orientations des plans de gestion de la faune, pour un prélèvement durable qui accroit les revenus générés par ce secteur d'activité couplé au souci d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines guideront les interventions du programme ;
la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées à travers la mise en œuvre des Memoranda d'Entente signés avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs, et certains partenaires techniques et financiers sera au centre des interventions ;
la poursuite des sensibilisations des populations riveraines en vue de réduire les conflits

homme/faune et de promouvoir l'adhésion de toutes les parties prenantes à la gestion des aires protégées et des ressources fauniques ;
la lutte contre la criminalité faunique à travers l'opérationnalisation de la stratégie élaborée à ce sujet, les patrouilles régulières et les opérations coup de poing se poursuivront ;
le développement des constructions et des équipements des aires protégées dans l'optique de poursuivre l'amélioration des conditions de vie et de travail des écogardes ;
la poursuite du processus de mise en place et de développement des jardins zoologiques dans les Régions de l'Adamaoua, du Sud, du Nord-Ouest et de l'Est.

•Programme 963 : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

l'élargissement de la gamme des essences prélevées dans nos forêts, couplé à la promotion et la transformation plus poussée du bois et des PFNL, avec pour objectif de contribuer à une meilleure valorisation des essences forestières nationales, à favoriser le transfert de technologies, à créer des emplois et à contribuer plus significativement à la croissance ;
l'amélioration de l'approvisionnement du marché intérieur en bois légal ;
la poursuite de l'élaboration, de la vulgarisation des normes de transformation du bois et des produits forestiers non ligneux ;
la collecte et la centralisation des statistiques relatives à la transformation et à l'exportation du bois et des produits forestiers non ligneux ;
la cartographie et le suivi des unités de transformation du bois ;
la professionnalisation des acteurs des filières des produits forestiers non ligneux ;
le renforcement des capacités des artisans dans les métiers du bois et des PFNL ;
la mise en œuvre du Programme National de Développement et de Valorisation du Bambou ;
la valorisation des filières bois-énergie
l'achèvement des travaux de construction de l'immeuble siège de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

De manière spécifique,

En 2021, le programme 961 relatif à l'aménagement et le renouvèlement de la ressource

forestière mettra l'accent sur :

l'aménagement des forêts à travers :
l'attribution de nouvelles ventes de coupe ;
le suivi de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts du domaine forestier permanent ;
l'amorce du processus d'établissement des titres fonciers des forêts classées ;
le suivi par satellite de l'évolution du couvert forestier ;
la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement des mangroves.
l'approvisionnement des marchés en bois légal, le développement du SIGIF 2, son déploiement et son extension sur le territoire national ;
la gestion participative des ressources forestières à travers la foresterie communale et la foresterie communautaire ;
la diminution du taux de déforestation du Cameroun, estimée par la FAO à 0,6 % par an (soit 20 000 ha par an de couvert forestier détruit, contre 2 000 ha reboisé aujourd'hui). Cette action sera conduite à travers :
l'avènement d'un schéma directeur d'aménagement de l'espace rural ;
l'augmentation des superficies forestières plantées au moyen des subventions accordées aux acteurs de reboisement et à l'ANAFOR ;
la contribution à la restauration du couvert végétal autour du Lac Tchad, en collaboration avec les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad.

En 2021, le programme 962 relatif à la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées mettra l'accent sur :

la poursuite de la mise en œuvre des Memoranda d'Entente signés avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs, et certains partenaires techniques et financiers en vue de promouvoir l'écodéveloppement dans les aires protégées ;
la poursuite de la mise en œuvre de la plateforme de collaboration avec le Ministère de la Défense ;
la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de gestion des zones de chasse à l'effet d'assurer un prélèvement durable de la faune, d'améliorer la qualité du service et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines ;
la mise en place d'un dispositif pour le suivi de la traçabilité des recettes issues des entrées parcs (désignation des régisseurs de recettes dans les zones non couvertes) ;
le développement d'une stratégie de réduction des conflits homme/faune ;
la promotion et le développement de l'écotourisme dans les aires protégées ;
la poursuite de la réflexion sur le partenariat public-privée pour le développement de l'écotourisme dans les aires protégées ;
la poursuite du processus de mise en place et développement des jardins zoologiques ;
la capitalisation de l'étude sur le mécanisme de financement durable des aires protégées.

En 2021, le programme 963 relatif à la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses mettra l'accent sur les segments majeurs de la filière forestière où se trouvent les plus grands gisements de valeur ajoutée, avec des possibilités importantes de création

d'emplois, notamment :

- l'élargissement de la gamme des essences prélevées dans nos forêts, couplé à la transformation plus poussée du bois ;
- l'amélioration de l'approvisionnement du marché intérieur du bois (MIB) en bois légal par la capitalisation des résultats obtenus après l'essai pilote dans deux Régions (Est et Sud) ;
- la poursuite de l'élaboration, de la vulgarisation des normes de transformation du bois et des produits forestiers non ligneux ;
- la collecte et centralisation des statistiques relatives à la transformation et à l'exportation du bois et des produits forestiers non ligneux ;
- la cartographie et suivi des unités de transformation du bois ;
- la professionnalisation des acteurs des filières des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- le renforcement des capacités des artisans menuisiers ;
- la mise en œuvre du programme national de développement et de valorisation du bambou.

En 2021, le programme 960 relatif à la gouvernance et l'appui institutionnel dans le sous-secteur forêt et faune, devra permettre de renforcer les actions du cadre logique harmonisé, avec le concours de l'Institut National de la Statistique, pour le développement d'un outil de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des statistiques forestières et fauniques. Cet outil permettra :

- de rendre disponible en temps réel, les données fiables du sous-secteur forêt et faune ;
- de développer une fonction d'intelligence économique qui doit répondre aux besoins dans les domaines du développement des politiques, de la programmation et de la communication.

Aussi, ce programme s'emploiera-t-il au suivi des différents chantiers engagés par le département ministériel en vue de l'amélioration du cadre de travail des personnels.